



République du Sénégal

----

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

# REGION DE SEDHIOU



## DEPARTEMENT DE GOUDOMP



### ARRONDISSEMENT DE SIMBANDI BRASSOU



#### COMMUNE DE DIOUDOUBOU

# Plan de Développement communal (PDC) de Dioudoubou 2022 – 2026

(RAPPORT FINAL)

Avec l'appui financier du PAPSEN/PAIS



ET

L'Appui technique de l'Agence régionale de Développement de Sédhiou (ARDS)

AVRIL 2022



FINANCES & DEVELOPPEMENT SERVICES

# TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>OBJECTIFS DU PDC</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>METHODOLOGIE</b>	<b>6</b>
3.1.	Phase préparatoire	7
3.2.	Phase diagnostique	7
3.3.	Phase mise en cohérence	7
3.4.	Phase de la planification	8
3.5.	Phase de la finalisation des livrables, Adoption et Approbation	8
<b>4.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE</b>	<b>8</b>
4.1.	Cadre administratif	8
4.2.	Présentation géographique	8
4.3.	Caractéristiques socio-démographiques	11
4.3.1.	Milieu humain	11
4.3.2.	Occupation spatiale	12
4.3.3.	Ethnies	13
4.3.4.	Religion	13
4.4.	Caractéristiques physiques hydrographiques et climatologiques	13
4.4.1.	Sols	13
4.4.2.	Ressources en eau	14
4.4.3.	Climat et relief	15
4.4.4.	Végétation et Faune	16
4.4.4.1.	La végétation	16
4.4.4.2.	La faune et l'avifaune	16
4.4.4.3.	Les ressources halieutiques	17
<b>5.</b>	<b>BILAN DIAGNOSTIC</b>	<b>18</b>
5.1.	Profil social	18
5.1.1.	Education	18
5.1.1.1.	Développement intégré de la petite enfance (DIPE)	18
5.1.1.2.	Cycle élémentaire	18
5.1.1.3.	Cycle moyen secondaire	20
5.1.1.4.	Enseignement coranique : « daaras »	21
5.1.2.	Santé et Action sociale	24
5.1.2.1.	La santé	24
5.1.2.2.	L'action sociale	26
5.1.3.	Accès à l'eau potable	27
5.1.4.	Assainissement, Habitat et Cadre de Vie	29
5.1.4.1.	L'assainissement	29
5.1.4.2.	L'habitat et Cadre de vie	30
5.1.5.	Culture et Tourisme	31
5.1.6.	Jeunesse, Sports et Loisirs	33
5.1.7.	Les Femmes et Entreprenariat Féminin	34
5.2.	Profil économique	36
5.2.1.	Secteurs productifs	36
5.2.1.1.	Commerce	36

5.2.1.2.	Artisanat	37
5.2.1.3.	Agriculture et Transformation agro-alimentaire	38
5.2.1.4.	Elevage	42
5.2.1.5.	Pêche	45
5.2.2.	Gestion des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques	47
5.2.3.	Secteurs d'appui à la production	49
5.2.3.1.	Energie	49
5.2.3.2.	Transport et communication	50
5.2.4.	Profil gouvernance	53
5.2.4.1.	Les organes de la commune	53
5.2.4.2.	Partenariat et Développement territorial	54
5.2.4.3.	Les finances Locales	55
<b>6.</b>	<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>58</b>
6.1.	<b>Planification stratégique</b>	<b>58</b>
6.1.1.	Problématiques majeures de développement	58
6.1.2.	Vision	59
6.1.3.	Axes stratégiques et Objectifs de développement	59
6.1.4.	Articulation avec le PSE, les ODD et le PDD de Goudomp	61
6.2.	<b>Planification Opérationnelle</b>	<b>63</b>
6.2.1.	Plan d'actions par axe stratégique	63
6.3.	<b>Plan annuel d'investissement</b>	<b>77</b>
<b>7.</b>	<b>MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION</b>	<b>86</b>
7.1.	<b>Structures institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre</b>	<b>86</b>
7.2.	<b>Financement du PDC</b>	<b>86</b>
7.3.	<b>Mécanisme de Suivi-évaluation</b>	<b>87</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1: Évolution de la population .....	11
Tableau 2: Evolution de la pluviométrie .....	15
Tableau 3: Situation des écoles élémentaires de la commune.....	19
Tableau 4 : Situation des collèges d'enseignement moyen de la commune .....	20
Tableau 5: Composition du cheptel de la commune de Dioudoubou.....	43
Tableau 6: Situation de l'accès à l'électricité dans la commune par zone .....	49
Tableau 7: Moyens de transport de la Commune de Dioudoubou .....	51
Tableau 8 : Récapitulatif des dépenses de la commune de Dioudoubou .....	55

## Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la Commune de Dioudoubou .....	9
Carte 2 : Zonage de la Commune de Dioudoubou .....	10
Carte 3: Population de la Commune .....	12
Carte 4: Carte pédologique .....	14
Carte 5 : Occupation végétative des sols.....	17
Carte 6 : Localisation des infrastructures scolaires .....	21
Carte 7 : Localisation des écoles arabes.....	22
Carte 8; Localisation des infrastructures sanitaires .....	24
Carte 9 : Situation des infrastructures hydrauliques.....	28

## Liste des graphiques

Graphique 1: Répartition de la population par sexe.....	11
Graphique 2: Répartition de la population par zone .....	12
Graphique 3: Répartition des ethnies de la commune de Dioudoubou .....	13
Graphique 4 : Répartition des effectifs de l'enseignement arabe .....	21
Graphique 5: Répartition des conseillers selon le sexe.....	53
Graphique 6 : Niveau d'instruction des élus locaux.....	53
Graphique 7 : Situation des mandats des élus.....	54

# Liste des abréviations

<b>AGR :</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>APE :</b>	Association des Parents d'Elèves
<b>ANCAR :</b>	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
<b>ARD :</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ASC :</b>	Agent de Santé Communautaire
<b>ASC :</b>	Association Sportive et Culturelle
<b>ASUFOR :</b>	Association des Usagers du Forage
<b>CADL :</b>	Centre d'Appui au Développement Local
<b>CAVE :</b>	Cellule d'Appui et de Veille
<b>CGCL :</b>	Code Général des Collectivités Locales
<b>CLCOP :</b>	Cadre Local de Concertation des Organisations Paysannes
<b>CPN :</b>	Consultation Prénatale
<b>CPE :</b>	Commission de Planification Elargie
<b>CPON :</b>	Consultation Post-natale
<b>CGE :</b>	Comité de Gestion Ecole
<b>CTP :</b>	Case des Tout Petits
<b>FINDEV :</b>	Cabinet Finances et Développement
<b>GIE :</b>	Groupements d'intérêts économiques
<b>GPF :</b>	Groupement de Promotion Féminine
<b>IEC :</b>	Information, Education et Communication
<b>IEF :</b>	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
<b>OCB :</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>ODD :</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP :</b>	Organisation Paysanne
<b>PAEBCA :</b>	Projet d'Amélioration de l'Education de Base en Casamance
<b>PAPSEN :</b>	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole
<b>PDC :</b>	Plan de Développement Communal
<b>PECMA :</b>	Projet de la prise en Charge Communautaire de la Malnutrition Aiguë
<b>PNDL :</b>	Plan Nationale de Développement Local
<b>PSE :</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PRACAS :</b>	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
<b>SDADL :</b>	Service Départemental d'Appui au Développement Local
<b>SDDR :</b>	Service Départemental du Développement Rural
<b>SENELEC :</b>	Société Nationale de l'Électricité
<b>SNEEG :</b>	Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre
<b>TIC :</b>	Technologies de l'Information et de la Communication

## 1. CONTEXTE

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à la formulation de l'acte III de la décentralisation en 2013. La vision qui guide la mise en œuvre de cette réforme est « **d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, à l'horizon 2025** ».

Dans ce contexte, l'option est de définir une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet de concrétiser cette vision. Spécifiquement, les objectifs visés sont de :

- Construire une cohérence territoriale par une réorganisation de l'espace et l'émergence de pôles de développement ;
- Assurer la lisibilité des échelles de la gouvernance territoriale ; et
- Améliorer les mécanismes de financement du développement territorial et la gouvernance budgétaire.

Les principales innovations sont la communalisation intégrale avec la suppression des communautés rurales, l'érection des départements en collectivités territoriales et la suppression des régions en tant que collectivité locale. Ainsi, il existe deux ordres de collectivités locales : les communes et les départements. Cette option est clairement définie dans le nouveau Code général des collectivités territoriales qui détermine l'organisation et le fonctionnement des conseils municipaux et départementaux et précise les rôles et responsabilités des élus locaux.

L'Acte III consacre, aussi, les Plans de Développement Communaux (PDC) et Plans départementaux de Développement (PDD) comme respectivement outils de planification de référence des Communes et des Départements. Cette réforme intervient avec l'avènement du Plan Sénégal émergent (PSE), en tant qu'instrument et cadre de référence de la politique de développement du Sénégal d'ici à 2035.

La planification étant une compétence transférée, les collectivités territoriales se trouvent dans l'obligation de se doter d'un plan de développement (avec l'articulation et la cohérence entre le niveau central et le niveau opérationnel qui tient compte de l'ajustement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de la phase II du Plan Sénégal émergent (PSE).

Par ailleurs, le PSE qui définit les grandes orientations politiques du Sénégal en matière de développement accorde une importance capitale aux questions d'équité et d'égalité de genre. C'est en ce sens qu'il lui a consacré un point dans l'Axe 3 (Gouvernance, paix et sécurité). Celui-ci précise aussi que « **l'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous et à toutes une participation équitable au processus de développement** ». Il poursuit en se fixant comme objectif stratégique en la matière, « **d'autonomiser la femme et la jeune fille à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités territoriales à intégrer le genre dans les politiques publiques** ».

En outre, en alignement au cadre stratégique de politique économique et sociale et, conformément à l'effet 4 de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre II (SNEEG II 2016-2026) qui stipule que « **L'institutionnalisation du genre est partie intégrante du**

**schéma organisationnel et opérationnel des institutions de promotion du développement »** au titre desquelles les collectivités territoriales, le PDC de Dioudoubou ambitionne de prendre en charge toutes les implications d'une démarche soucieuse de satisfaction des besoins et aspirations spécifiques des hommes et des femmes dans ses investissements prioritaires.

C'est dans ce contexte que le Programme d'Appui au Programme National d'Investissement agricole (PAPSEN/PAIS) a décidé d'appuyer un certain nombre de collectivités territoriales, sur proposition de l'Agence régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), pour actualiser leurs documents de planification de référence afin de prendre correctement en charge la gestion du développement de leur territoire. La Commune de Dioudoubou a eu à bénéficier de cet appui.

A cet effet, le cabinet FINDEV a été sélectionné suite à un appel d'offres, pour accompagner la collectivité territoriale de Dioudoubou dans le processus d'élaboration de son PDC.

## 2. OBJECTIFS DU PDC

L'objectif général du PDC est de disposer pour un horizon de cinq (05) ans d'un document cadre d'intervention dans lequel seront définies toutes les stratégies et actions devant tendre vers un développement harmonieux, équilibré et durable de la commune.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Établir une situation de référence ;
- Élaborer le bilan diagnostique ;
- Définir les options fondamentales de développement économique et social ;
- Mettre en place un dispositif pour l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.

## 3. METHODOLOGIE

L'approche méthodologique adoptée, conformément aux dispositions réglementaires, s'articule autour des principes forts de participation citoyenne. C'est dans ce sens qu'une démarche stratégique visant l'impulsion du dialogue social a été mise en œuvre par les acteurs locaux afin de définir ce document cadre d'orientations communautaires. La démarche peut se résumer comme suit :

- **Participative et inclusive** : il fait intervenir non seulement tous les services techniques déconcentrés, l'ARD, les ONG et les populations, mais aussi toutes les catégories sociales, y compris les femmes et les groupes vulnérables et minoritaires.
- **Itérative et continue** : il ne constitue pas un événement unique, mais il comporte des révisions et des approfondissements constants et réguliers.
- **unifiant** : il vise à établir (i) de nouvelles relations horizontales entre l'ensemble des acteurs locaux, en contribuant à accroître le capital social local (à savoir l'ensemble des réseaux locaux de solidarité et d'entraide); et (ii) de nouvelles relations verticales (entre les collectivités locales et l'état central, d'une part, ou entre les élus locaux et les organisations communautaires de base, d'autre part) en fonction des principes essentiels de la bonne gouvernance, à savoir la subsidiarité et la complémentarité.

- **Transparente** : les consultations citoyennes et les prises de décisions ont lieu d'une manière libre, démocratique et ouverte et le public reçoit toute l'information nécessaire.

La méthodologie adoptée s'articule autour de plusieurs phases et étapes itératives autour du principe de l'approche participative et inclusive.

### 3.1. Phase préparatoire

Elle est déterminante dans la mesure où c'est le conseil municipal qui a émis une réelle volonté de doter à la commune un plan de développement. Tout d'abord, le Maire a procédé à une délibération et une prise d'arrêté instituant la Commission de Planification Elargie (CPE). Ensuite, un atelier de lancement est organisé par la municipalité dans une perspective de partager et de vulgariser l'information. Dans cette rencontre tous les acteurs locaux (autorités administratives, élus, autorités religieuses et coutumières, acteurs de la société civile, partenaires au développement, organisations de jeunes, femmes et personnes vulnérables, presse, etc.) y étaient conviés.

Enfin, un zonage de la commune a été fait par les acteurs locaux, afin de faciliter le déploiement des équipes sur le terrain, pour la collecte de données et la tenue des ateliers zonaux de diagnostic. Par ailleurs, des fiches de collecte sont adressées aux différents sectoriels pour un renseignement d'informations et une revue documentaire secondaire a été faite par l'équipe du Cabinet.

### 3.2. Phase diagnostique

Le diagnostic participatif est la phase charnière du processus de planification car il permet d'identifier et d'analyser les atouts et les ressources / potentialités de la commune ainsi que les goulots d'étranglement qui entravent son développement. Elle est également décisive dans le sens qu'elle a permis de disposer d'un état des lieux de la commune de Dioudoubou. D'abord des fiches de collectes ont été données aux animateurs pour la collecte des données au niveau des ménages et aux services techniques pour contribution. Ensuite, des conférences territoriales ont été organisées dans chaque zone afin de partager et de recueillir les contributions de tous les acteurs territoriaux.

### 3.3. Phase mise en cohérence

Elle se veut un cadre de partage, d'harmonisation et d'articulation des données collectées avec les référentiels politiques de l'Etat, celles des services départementaux, régionaux, des projets et programmes présents dans le territoire communal. Cette mise en cohérence a permis de confronter les informations recueillies auprès des populations avec celles des sectoriels et d'en sortir avec un document présentant la situation de référence de la commune.



### 3.4. Phase de la planification

C'est l'étape de la formulation des solutions par rapport au diagnostic effectué durant la précédente phase. Tout d'abord, une vision est déclinée, voulue, acceptée et partagée par tous les acteurs de la commune. Ensuite celle-ci est définie dans des orientations stratégiques et des lignes d'action en adéquation avec les trois piliers du Plan Sénégal Emergent qui est l'outil de référence de la politique économique et sociale de l'Etat du Sénégal. Et enfin, une priorisation, une programmation temporelle et une évaluation des coûts des actions sont faites.

### 3.5. Phase de la finalisation des livrables, Adoption et Approbation

Dans cette phase, le document final est rédigé et soumis à l'appréciation du Conseil municipal pour validation finale et adoption avant de le présenter à l'autorité administrative pour une approbation.

## 4. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

### 4.1. Cadre administratif

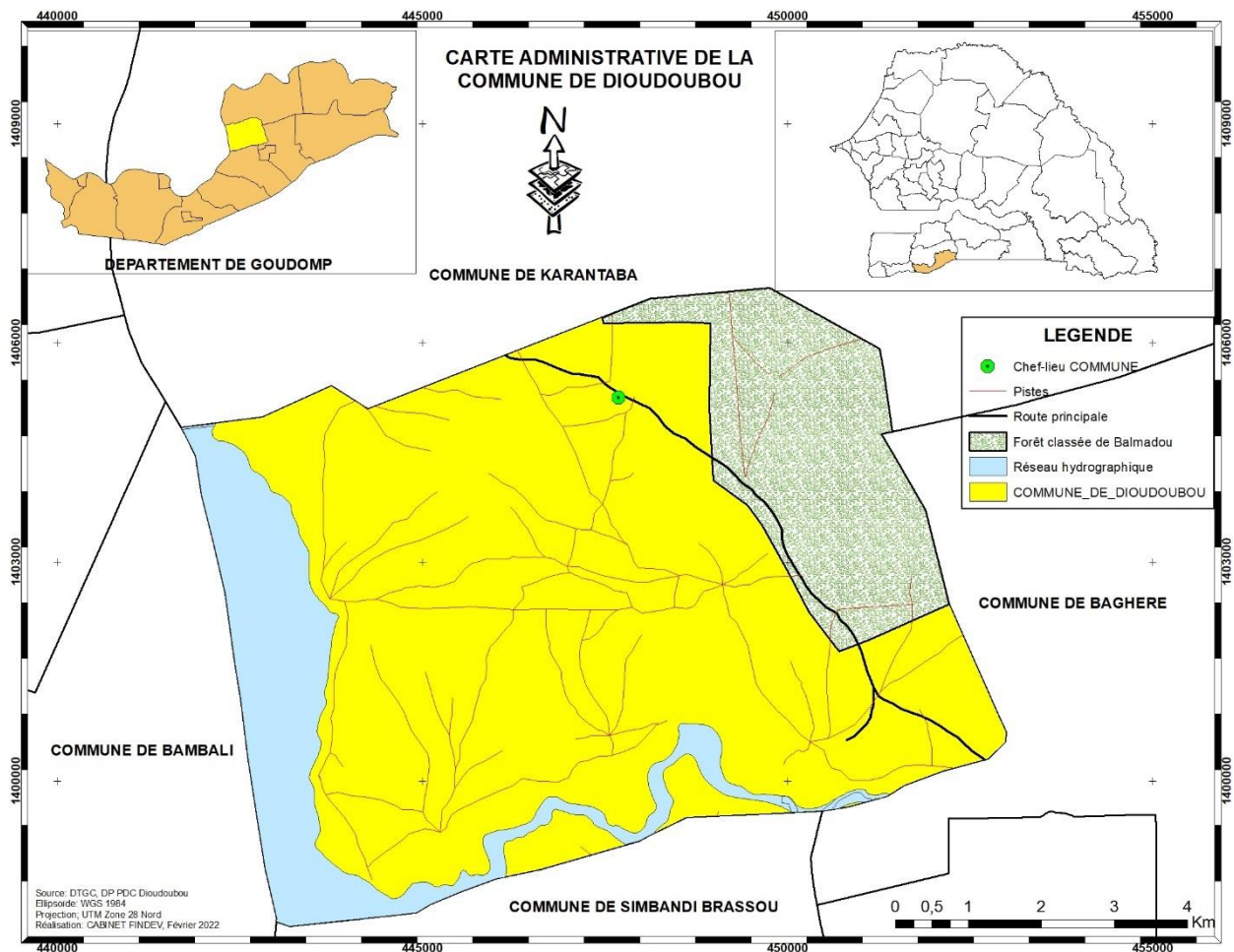
La collectivité territoriale de Dioudoubou a été érigée en commune par le décret **n°2008-748 du 10 juillet 2008** portant création de communes dans les régions de Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor. Ainsi, avec l'avènement de l'Acte III de la décentralisation par la loi **2013-10 du 28 décembre 2013** portant Code Général des Collectivités locales, il a été acté la communalisation intégrale, la suppression de la région et l'érection du département comme collectivité locale. C'est ainsi que la Communauté rurale de Dioudoubou a été érigée en Commune.

### 4.2. Présentation géographique

La Commune de Dioudoubou est située dans la région de Sédhiou, département de Goudomp et arrondissement de Simbandi Brassou. Elle s'étale sur une superficie de 110 km<sup>2</sup>. Elle est limitée :

- Au Nord par la commune de Karantaba ;
- Au Sud-Ouest par la commune de Simbandi Brassou ;
- Au Sud-Est par la commune de Baghère ;
- A l'Ouest par le fleuve de la Casamance et la commune de Bambaly ;
- A l'Est par la commune de Baghère.

**Carte 1 : Localisation de la Commune de Dioudoubou**



Afin de faciliter la participation et l'émergence d'une vision commune autour d'un projet de société, un zonage de la Commune de Dioudoubou a été opéré sur la base de l'analyse des spécificités socio culturelles, économiques et agroécologiques. Plusieurs critères sont pris en compte parmi lesquels :

- ☞ Les affinités ethniques ayant trait aux relations culturelles et culturelles ;
- ☞ La cohésion sociale liée aux réalités politique, administrative, économique, etc.
- ☞ Et la proximité géographique entre les villages.

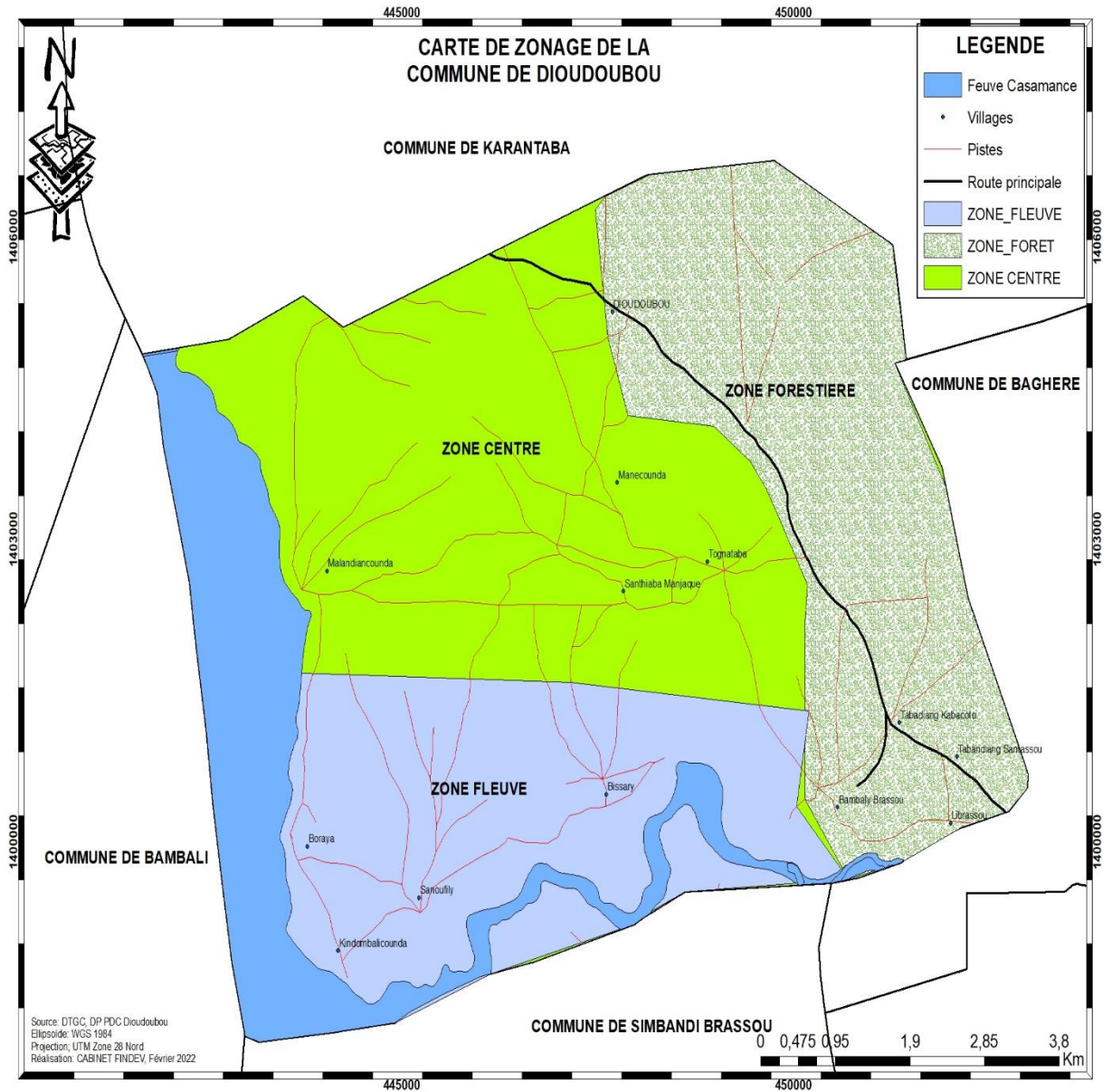
La Commune de Dioudoubou se compose de 15 localités dont 12 villages et 03 hameaux. C'est ainsi que trois (03) zones ont été identifiées. Il s'agit de :

**a) La zone forestière :** Elle est composée de quatre (04) villages (Dioudoubou, Tabadiang Kabacoto et Bambaly Brassou) et de deux (02) hameaux (Librasse et Dioudoubou Santossou). Dans cette zone, sont concentrées de nombreuses plantations d'arbres fruitiers.

**b) La zone centre :** Elle compte quatre (04) villages (Manécounda, Tognataba, Malandiancounda et Santhiaba) et 01 hameau (Santhiaba Faraya). L'activité dominante est l'élevage.

c) **La zone fluviale** : Elle est localisée dans la zone fluviale et concerne quatre (04) villages (Boraya, Kindombalicounda, Sanoufily et Bissary). La principale activité est la pêche.

Carte 2 : Zonage de la Commune de Dioudoubou



## 4.3. Caractéristiques socio-démographiques

### 4.3.1. Milieu humain

Selon le recensement général de la population de 2013 (ANSD), la population de la commune de Dioudoubou était de 5 509 habitants. Cette population a évolué et est passée d'après les enquêtes effectuées dans le cadre de l'élaboration du PDC à 7 000 habitants en 2022. Nous constatons alors un accroissement démographique, soit un taux de croissance de 1,3%. Avec une superficie de 110 km<sup>2</sup> la commune de Dioudoubou a une densité de 64 habitants au km<sup>2</sup>.

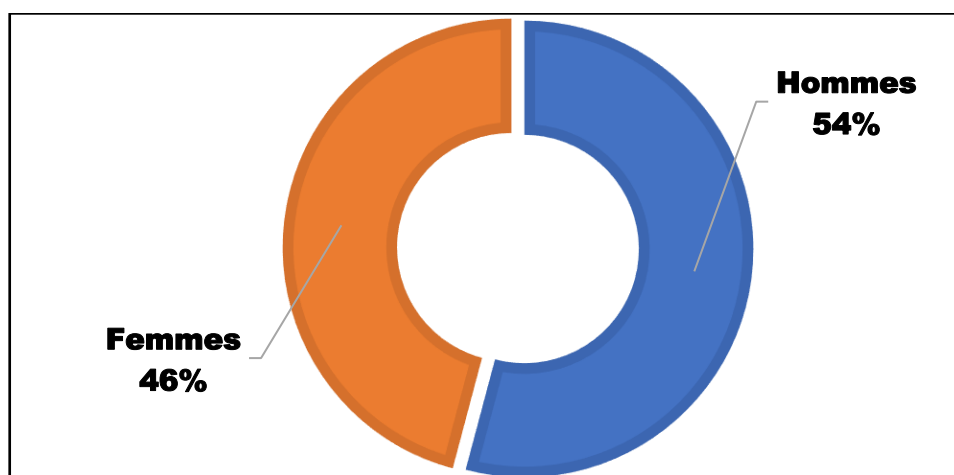
*Tableau 1: Évolution de la population*

Année	Homme	Femme	Total
2013	2 670	2 838	5 509
2022	3 789	3 211	7 000

Source : ANSD et Enquête PDC 2022

La population de la commune de Dioudoubou est majoritairement composée d'hommes. En effet, ils représentent 54% de la population, contrairement aux femmes qui font 46% des résidents. Cette tendance ne rime pas avec celle nationale qui est de 52% pour les femmes et 48% pour la gent masculine.

*Graphique 1: Répartition de la population par sexe*



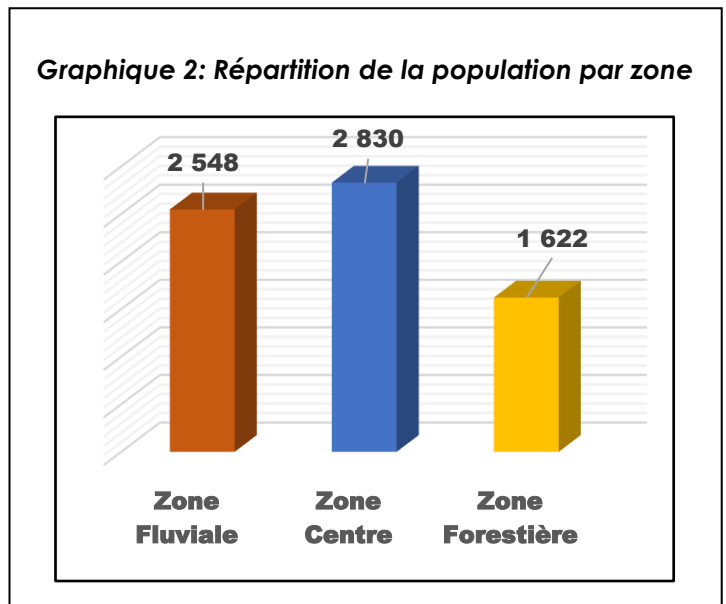
L'analyse des statistiques démographiques montre aussi que la population de la commune de Dioudoubou est jeune. En effet, 55% des habitants sont constitués de jeunes garçons et jeunes filles (enfants). Ce phénomène social, comme le plus souvent au Sénégal, est en partie causée par l'importance des femmes en âge de procréer. A cela, il faut ajouter l'âge précoce du mariage qui varie entre 15 et 20 ans chez la gent féminine.

### 4.3.2. Occupation spatiale

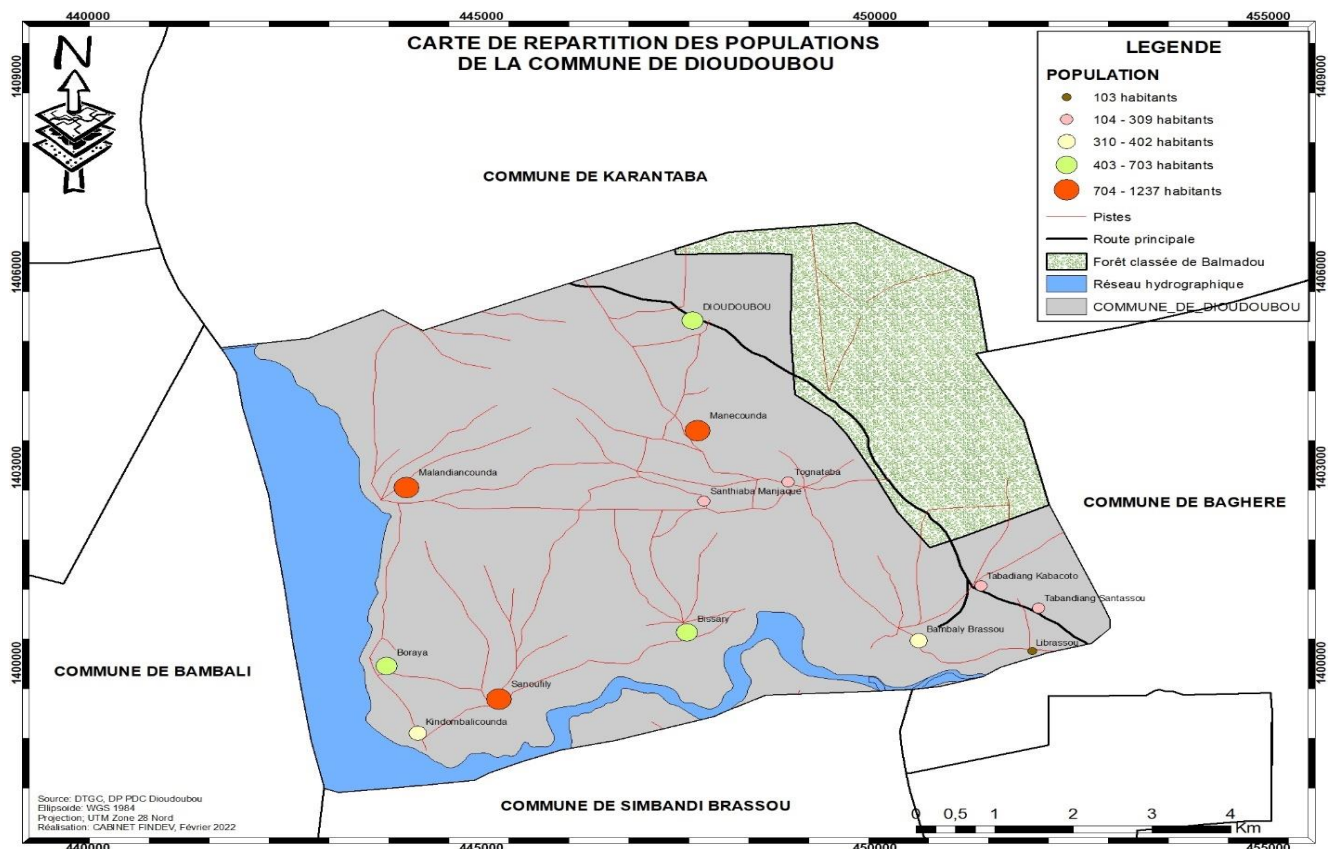
La commune de Dioudoubou compte douze (12) villages officiels et 03 hameaux répartis sur trois (3) zones. L'analyse de la répartition spatiale de la population permet de constater que :

- La **zone Centre** qui compte quatre (04) villages et 01 hameau est la plus peuplée avec 2 830 habitants sur 127 concessions et 140 ménages.
- La **zone Fluviale** regroupe quatre (04) villages et 02 hameaux est composée de 117 concessions et 158 ménages avec une population totale de 2 548 habitants.
- Et la **zone Forestière** quant à elle compte également quatre (04)

villages regroupant 118 concessions et 133 ménages avec une population totale de 1 622 âmes.



**Carte 3: Population de la Commune**



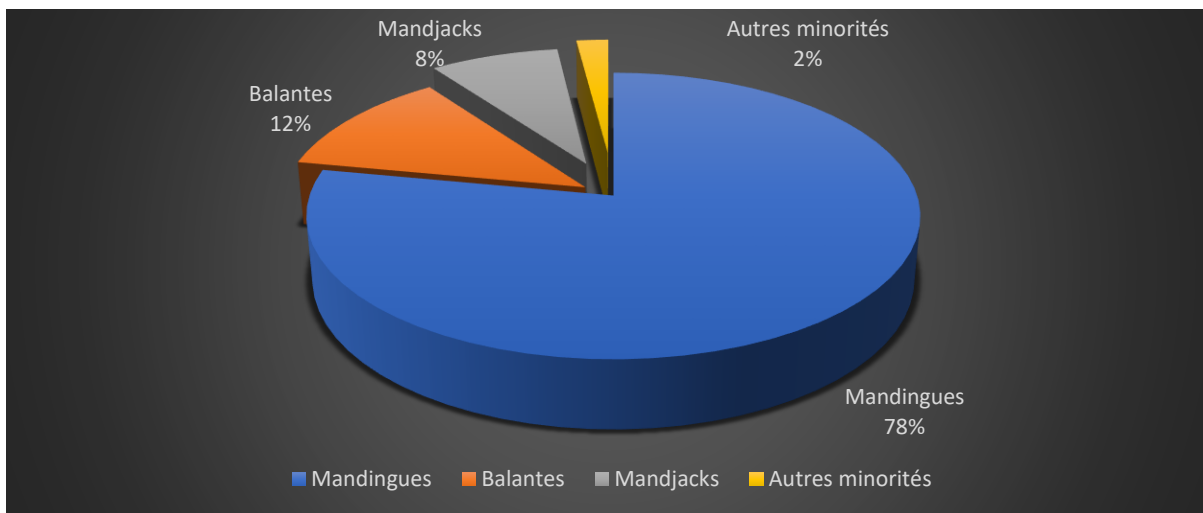


### 4.3.3. Ethnies

La population de la commune de Dioudoubou est composée d'une diversité ethnique dont les principales sont :

- ☞ Les Mandingues 78%
- ☞ Les Balantes 12%
- ☞ Les Mandjack 8%
- ☞ Les Peuls et autres minorités 2%

**Graphique 3: Répartition des ethnies de la commune de Dioudoubou**



### 4.3.4. Religion

L'Islam est la principale religion pratiquée dans la localité avec un taux avoisinant les 95% de l'ensemble de la population. Les mosquées érigées sont au nombre de 21 répartis dans les différents villages. Il est ressorti du diagnostic, que ces édifices religieux, sont pour la majorité, dépourvue, de points d'eau, de toilettes et de murs de clôtures et d'équipements. Toutefois, la commune compte quelques familles chrétiennes, soit près de 5%.

## 4.4. Caractéristiques physiques hydrographiques et climatologiques

### 4.4.1. Sols

On distingue principalement cinq (05) types de sols :

- **Les sols Dior ou sols sableux** : ils ont une texture sablonneuse et sont de type ferrugineux tropicaux lessivés ; meubles et perméables. Ils sont localisés au Nord et sur le Plateau (centre). Et sont favorables aux cultures hivernales
- **Les sols Deck Dior** : ils sont de types ferrugineux tropicaux peu lessivés. Ils ont une texture fine renfermant une forte proportion de limon et une teneur en argile assez élevée. Ils sont plus riches en matière organique que les précédents, ce qui justifie leur aptitude à une large
- notamment le mil, l'arachide, le maraîchage ainsi que l'élevage.

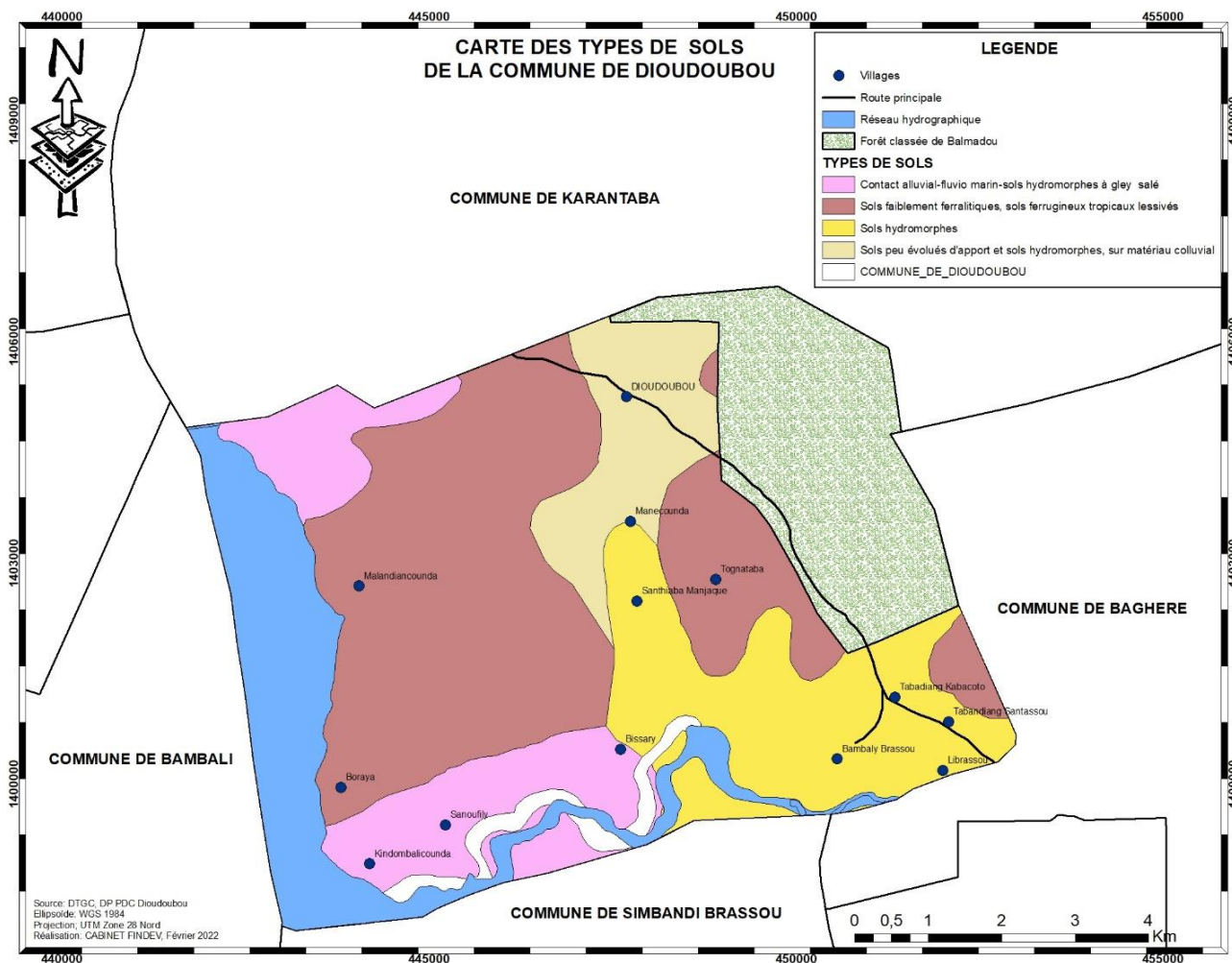
gamme de cultures (mil, arachide, maïs, sorgho, manioc, etc.)

- **Les sols Deck** : ils sont des sols ferrugineux tropicaux non lessivés et renferment un pourcentage en argile assez élevé. Ils se retrouvent au niveau des mares et des environs immédiats.

- **Les sols salés ou tannes** : Ces sols sont caractérisés par l'absence presque totale de matière organique et sont halomorphes acides et hyper salés d'où leur caractère inculte.

- **Les bas-fonds** : Ils sont favorables à la pratique de la riziculture, du maraîchage et de l'arboriculture

**Carte 4: Carte pédologique**



#### 4.4.2. Ressources en eau

Les ressources en eau sont constituées par les eaux de surfaces (mares, bas-fonds) et les eaux souterraines (nappe phréatique et maestrichtien).

##### ❖ Eaux de surface

Le réseau hydrographique est principalement constitué :

- ✓ Du fleuve Casamance et ses affluents

- ✓ Des mares temporaires et le marigot de Tanaff qui généralement tarissent en saison sèche et constituant la principale source d'abreuvement du bétail.

La présence de ces plans d'eau représente un atout pour le développement. Cependant, la remontée de la langue salée constitue une menace pour l'équilibre écologique et les activités agricoles pratiquées autour du fleuve.

#### ❖ **Eaux souterraines**

Sur le plan des eaux souterraines, on note la présence :

- ✓ D'une nappe phréatique peu profonde (de 6 à 15 m) dont les débits suffisent largement pour couvrir les besoins en eau des populations. Cette eau est également très bonne pour l'irrigation
- ✓ De la nappe profonde du Maestrichtien entre 150 et 400 m. Avec la baisse continue de la pluviométrie qui a comme corollaire l'affaissement de la nappe phréatique, le maestrichtien est devenu incontournable aujourd'hui pour l'alimentation en eau de la localité.

Cependant, il faut signaler que l'approvisionnement en eau se fait essentiellement par les puits.

### **4.4.3. Climat et relief**

Le relief de la commune est monotone et plat, cloisonné par des bas-fonds aux confluences des affluents du fleuve Casamance.

Le climat est de type Soudano Guinéen caractérisé par l'existence de deux (2) saisons : - une saison pluvieuse de juin à octobre durant laquelle un vent chaud et humide, La Mousson, entraîne des précipitations régulières mais d'intensités variables ; - une saison sèche qui s'étale de novembre à mai. Elle est sous l'influence d'un vent chaud et sec, l'Alizée continental ou Harmattan avec des pics de températures pouvant avoisiner les 40°C.

Les précipitations moyennes annuelles tournent autour de 1000 mm pour 57 jours de pluie. Cependant, elles sont souvent mal réparties et varient entre 858 mm en 2019 à 1430 mm en 2020.

**Tableau 2: Evolution de la pluviométrie**

<b>Années</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Pluviométrie (mm)</b>
2016	60	1123
2017	48	1040
2018	57	903
2019	51	858
2020	68	1430
2021	60	899

Source : SDDR Goudomp, 2021



## 4.4.4. Végétation et Faune

### 4.4.4.1. La végétation

La végétation de la Commune de Dioudoubou est très abondante, riche et diversifiée. Les diversités végétales offrent un parc forestier, d'avifaune et de faune à espèces importantes. Les types de végétations existant dans la commune sont entre autres :

- La strate arborée : Elle est formée d'espèces diverses de type soudano-guinéen avec comme principales espèces : *Cailcédrat (Khayasenegalensis)*, *Fromager (Ceibapentandra)*, *Santan (Danielliaoliveri)*, *Linké (Afzeliaafricana)*, *Vène (Pterocarpuserinaceus)*, *Bombax costatum (Kapokier)*, *Danielliaoliveri (Santan)*, *Dimb (Cordylapinnata)*, *Néré (Parkiabiglobosa)*, etc. Le sous-bois (3 à 5 mètres) est constitué de *Newbouldialaervis*, *Terminaliamacroptera*, de *Combretum* sp. ;
- La strate herbacée essentiellement constituée de graminées vivaces et annuelles (*Combretum* et de *Terminalia*).
- La strate arbustive composée d'espèces comme les combrétacées
- La palmeraie composée de peuplements de palmiers à huile (*Elaeis guineensis*)
- Les bosquets
- La mangrove composée de quelques traces de pieds morts de *Rhizophora* et des *Avicénia* vivants, biens visibles dans la commune.

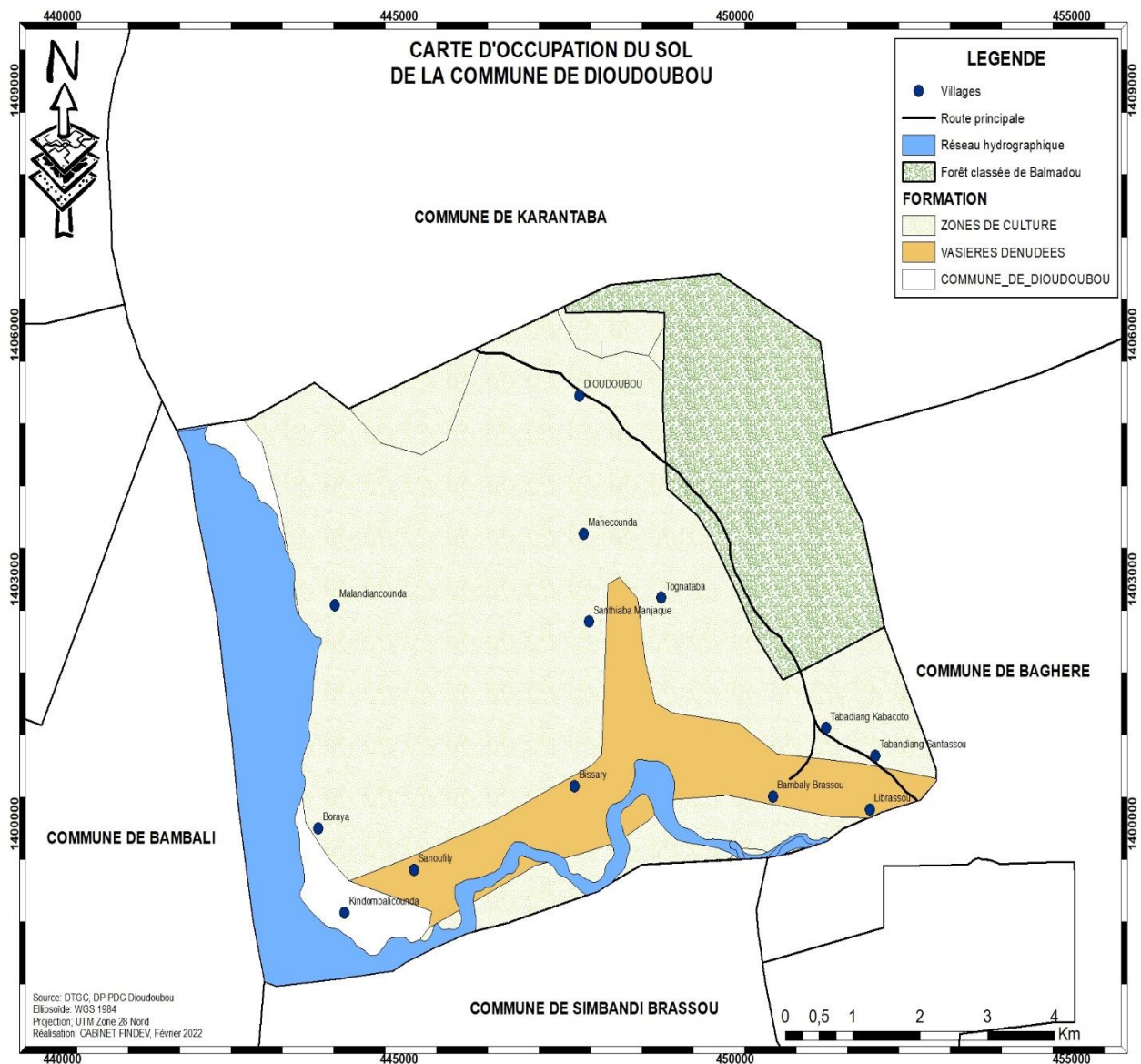
A côté de cette végétation, il existe au niveau du territoire communal, une forêt classée du nom de Balmadou. Elle est localisée dans la Zone Forestière et couvre une superficie de 18 200 Ha (Cf. Rapport annuel 2021 des Eaux et Forêts du département de Goudomp). On y rencontre différentes espèces végétales. Toutefois, elles sont menacées de disparition du fait des déficits notées au niveau de la pluviométrie et également de l'intervention des populations surtout avec l'exploitation du bois et l'élevage notamment le pâturage du bétail.

### 4.4.4.2. La faune et l'avifaune

À l'instar, de la région qui recèle un important potentiel faunique vivant dans les forêts classées et les forêts galeries qui constituent les dernières zones de repli des animaux, la commune de Dioudoubou avec la forêt classée de Balmadou constitue un habitat de prédilection des Guib harnachés, des Céphalophes et des primates (singes verts, colobe baie et cynocéphale) et des reptiles et rongeurs (serpents, gros lézards, écureuils, rats palmistes, lièvres).

Quant à l'avifaune, elle est bien représentée au niveau des rivières et rizières, les espèces les plus rencontrées sont les oiseaux migrateurs essentiellement constitués par les aigrettes, les pélicans, les cigognes et les oies de Gambie.

**Carte 5 : Occupation végétative des sols**



#### 4.4.4.3. Les ressources halieutiques

La commune de Dioudoubou renferme des ressources halieutiques. Il s'agit essentiellement des poissons et des crevettes. Les principales espèces qui sont débarquées au niveau de la zone sont le tilapia, les muets Mugil (Tambadiang), les muets Liza (Guiss), l'ethmalose (Cobo), Otholitas (Fente), le capitaine (Ndiané) et les brochets (Seud). Quant aux crevettes, elles sont constituées essentiellement par le *Penaeusduararom*.

## 5. BILAN DIAGNOSTIC

### 5.1. Profil social

#### 5.1.1. Education

Le secteur éducatif dans la Commune de Dioudoubou peut être analysé sous deux angles à savoir le système formel qui comprend plusieurs cycles partant du

préscolaire au niveau moyen et le système informel avec les écoles coraniques et daaras sous formes de « Karantas<sup>1</sup> ».

##### 5.1.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE)

L'enseignement préscolaire dans la Commune de Dioudoubou est presque inexistant. Cette dernière est constituée de trois (03) classes préscolaires communautaires (CPC) dont deux (02) sont logées à l'école primaire de Dioudoubou et une (01) à celle de Bambaly Brassou. Ces classes comptent un effectif total de **84 enfants** dont **37 jeunes filles**.

L'encadrement est assuré par deux (02) moniteurs dont une femme.

Le diagnostic de cet enseignement préscolaire a révélé plusieurs difficultés telles que :

- L'absence d'une case des tout-petits dans la commune.

- Pas de latrines adaptées pour les tout-petits. Ils utilisent les latrines en commun avec les autres enfants plus âgées qu'eux ;
- Le faible niveau de qualification professionnelle des moniteurs ;
- L'insuffisance de matériels de jeux au niveau des classes ;
- L'insuffisance des salles de classes ;
- Absence de terrain psychomotrice ;
- Manque de matériels pour le terrain (balançoires, échelles, toboggan, etc.) qui empêchent de mener correctement les activités de sport et de récréation.

##### 5.1.1.2. Cycle élémentaire

La commune de Dioudoubou compte 11 établissements élémentaires publics répartis sur 11 des 12 villages (excepté Tabadiang Santassou). Ces écoles disposent de 33 classes en dur et 15 abris provisoires. L'analyse des statistiques scolaires laisse apparaître que le cycle

élémentaire regroupe **1 418 élèves** dont **674 jeunes filles**, soit 48%. Cette tendance qui découle des efforts menés dans ce domaine, est parfaitement en phase avec l'ODD N°2.

Le corps enseignant est essentiellement constitué d'instituteurs, de vacataires et

---

<sup>1</sup> Enseignement coranique différents des daaras. Dans ce système, les élèves apprennent le coran le soir après la descente de l'école et rentrent ensuite chez eux

de maîtres contractuels pour un total de 36 dont seulement trois (03) femmes soit 8% du personnel.

D'après les données recueillies au niveau de l'IEF de Goudomp, l'organe de gestion de ces structures est assuré par 11 Comités de Gestion d'Ecole (**CGE**), 11 Associations de Parents d'Elèves (**APE**), 03 Cellules d'Alerte de Veille et d'Ecoute (**CAVE**), 06 Gouvernances Scolaires (**GS**) et 08 Associations Mères Elèves (**AME**). Toutefois, hormis les CGE et les APE, les autres structures n'existent presque que de nom.

Les résultats du diagnostic participatif montrent que l'offre en éducation pour ce cycle dans la commune n'est pas satisfaisante en ce sens qu'elle révèle des ratios au-dessus des normes et des insuffisances au niveau des classes devant

permettre d'assurer une bonne qualité d'enseignement. Ainsi, la donne actuelle se présente comme suit :

- Le ratio élève/enseignant est de : 39 élèves en moyenne pour un enseignant ;
- Le ratio élève/salle de classe : 42 élèves en moyenne par salle de classe ;
- Les tables-bancs sont insuffisants dans toutes les écoles ;
- La dotation de fournitures et matériels didactiques reste insuffisante ;
- Aucune école n'a un équipement de reprographie d'une grande capacité. Pour faire des copies des devoirs ou examens, les enseignants sont obligés d'utiliser l'imprimante de la commune.
- 03 écoles sont en multigrade (Manécounda, Sanoufily, Bissary, Bambaly Brassou) et 08 écoles à cycle incomplet

**Tableau 3: Situation des écoles élémentaires de la commune**

Villages	Classes construites	Abris provisoires	Clôture	Point d'eau	Edicules publics	Nombre d'élèves		Nombre d'enseignants	
						F	G	H	F
Zone Fluviale	10	5	Non	2	5	286	277	11	00
Zone Centre	11	2	Non	0	2	214	235	13	02
Zone Forestière	12	6	Non	0	5	174	232	09	01
TOTAL	33	13		2	12	674	744	33	3

**Source : Enquêtes socioéconomiques PDC 2022**

Concernant l'abandon des jeunes de l'école, le taux au niveau de la localité est de 1,2% selon les statistiques de l'IEF de Goudomp en 2021. Quant au CFEE, un taux moyen de réussite de 80,84% a été enregistré par les services de l'Education dans la commune de Dioudoubou.

Sur le plan du cadre environnemental, l'analyse du tableau ci-dessus montre clairement que les conditions sécuritaires des enfants ne sont pas réunies. En effet, aucune des écoles ne dispose d'un mur de clôture, les blocs sanitaires sont insuffisants dans les écoles Boraya, Kindombalicounda, 18% (02 écoles) disposent d'une source d'eau potable et aucune connexion au réseau électrique dans l'ensemble des établissements.

### 5.1.1.3. Cycle moyen secondaire

La commune compte un seul CEM localisé à Manécounda. L'établissement compte six (06) classes pédagogiques trois (03) classes construites en dur et 03 abris provisoires.

L'effectif global est de 291 élèves dont 116 jeunes filles, soit 40%. Ce qui dénote le nombre important de garçons par rapport aux filles. Cette situation peut s'expliquer par les faits que les filles sont plus touchées par les problématiques de mariages d'enfants et les de grossesses précoces et non désirées.

L'analyse des résultats du diagnostic participatif laisse apparaître une insuffisance de salles de classe (existence de 03 abris provisoires et manque de 03 autres classes), une insuffisance de tables-bancs et du matériel didactique.

Le personnel enseignant se compose de six (06) enseignants titulaires dont une femme et d'un enseignant contractuel pour une ration élève/professeurs de 41. Ce qui n'est pas facile pour un bon climat d'apprentissage des élèves. En plus de cela, le CEM de Dioudoubou ne dispose ni de source d'eau, d'énergie, d'édicule public, ni de clôture.

**Tableau 4 : Situation des collèges d'enseignement moyen de la commune**

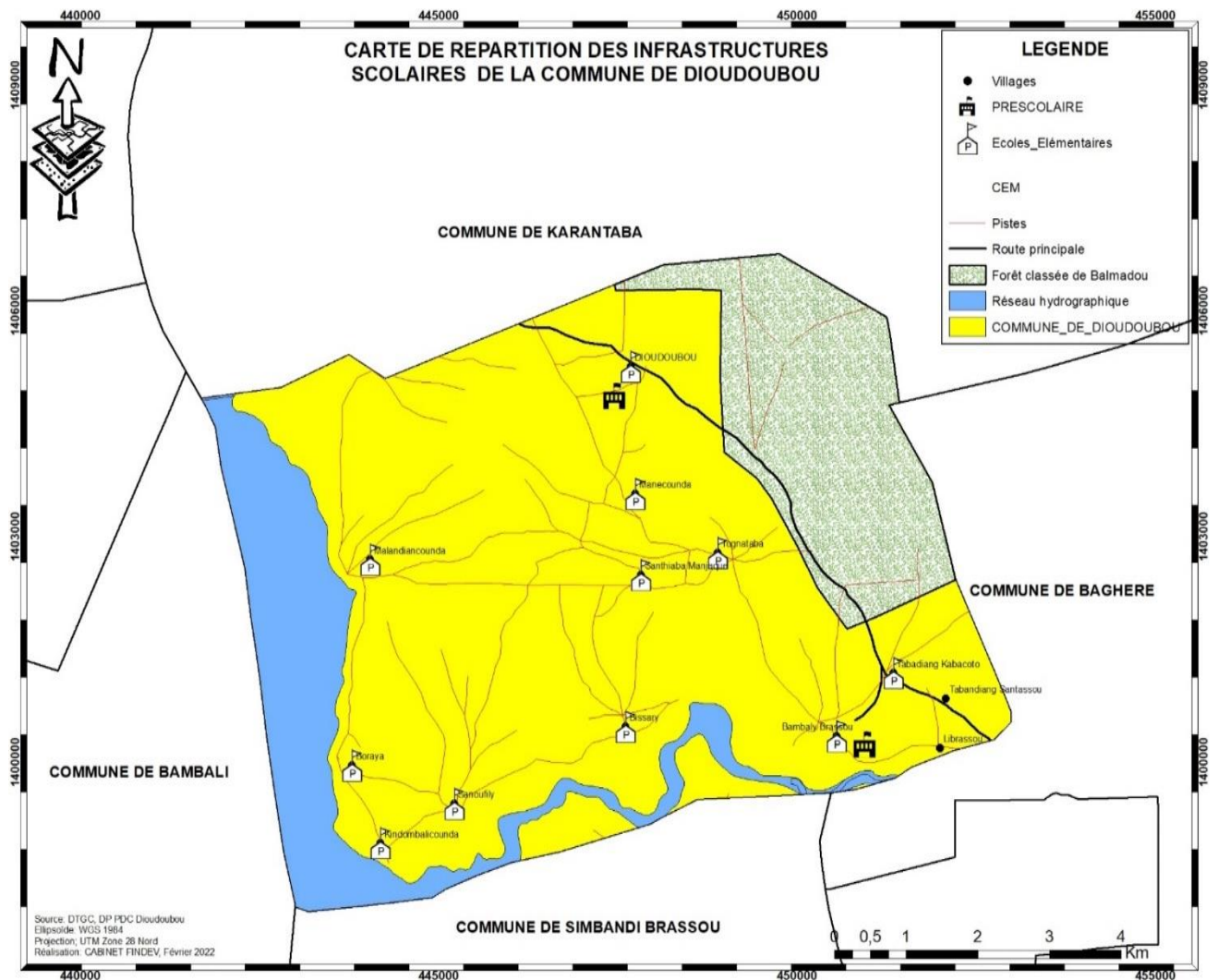
Villages	Nbre de classes construites	Nbre d'abris provisoires	Existence de clôture	Existence de point d'eau	Existence d'édicules publics	Nombre d'élèves		Nombre d'enseignants	
						F	G	H	F
Dioudoubou	3	3	Non	Non	Non	116	175	6	1

**Source : Enquête PDC 2022**

Concernant l'enseignement secondaire, la commune de Dioudoubou n'a aucun lycée pour répondre à cette demande.

Par ailleurs, l'alphabétisation et la formation professionnelle ne sont pas développées dans la commune de Dioudoubou. En effet, il n'existe aucune classe d'alphabétisation, ni une structure de formation professionnelle dans la commune.

## Carte 6 : Localisation des infrastructures scolaires



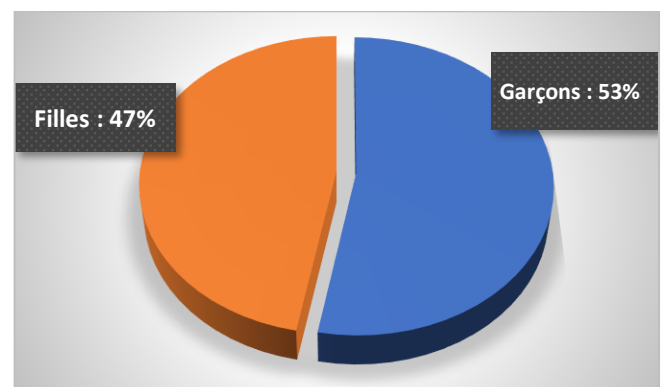
### 5.1.1.4. Enseignement coranique : « daaras »

Au niveau de l'éducation de base non formelle, la commune compte :

- 03 écoles arabes avec un effectif de 78 élèves dont 37 jeunes filles et 4 enseignants ;
- 23 « Karantas » abrités dans des concessions sous la responsabilité de 26 maîtres coraniques avec des effectifs de 1 014 apprenants dont 483 filles, soit 47%. Les « Karantas » permettent à certaines enfants de mémoriser le coran en même temps de poursuivre leurs études scolaires. En effet, les cours

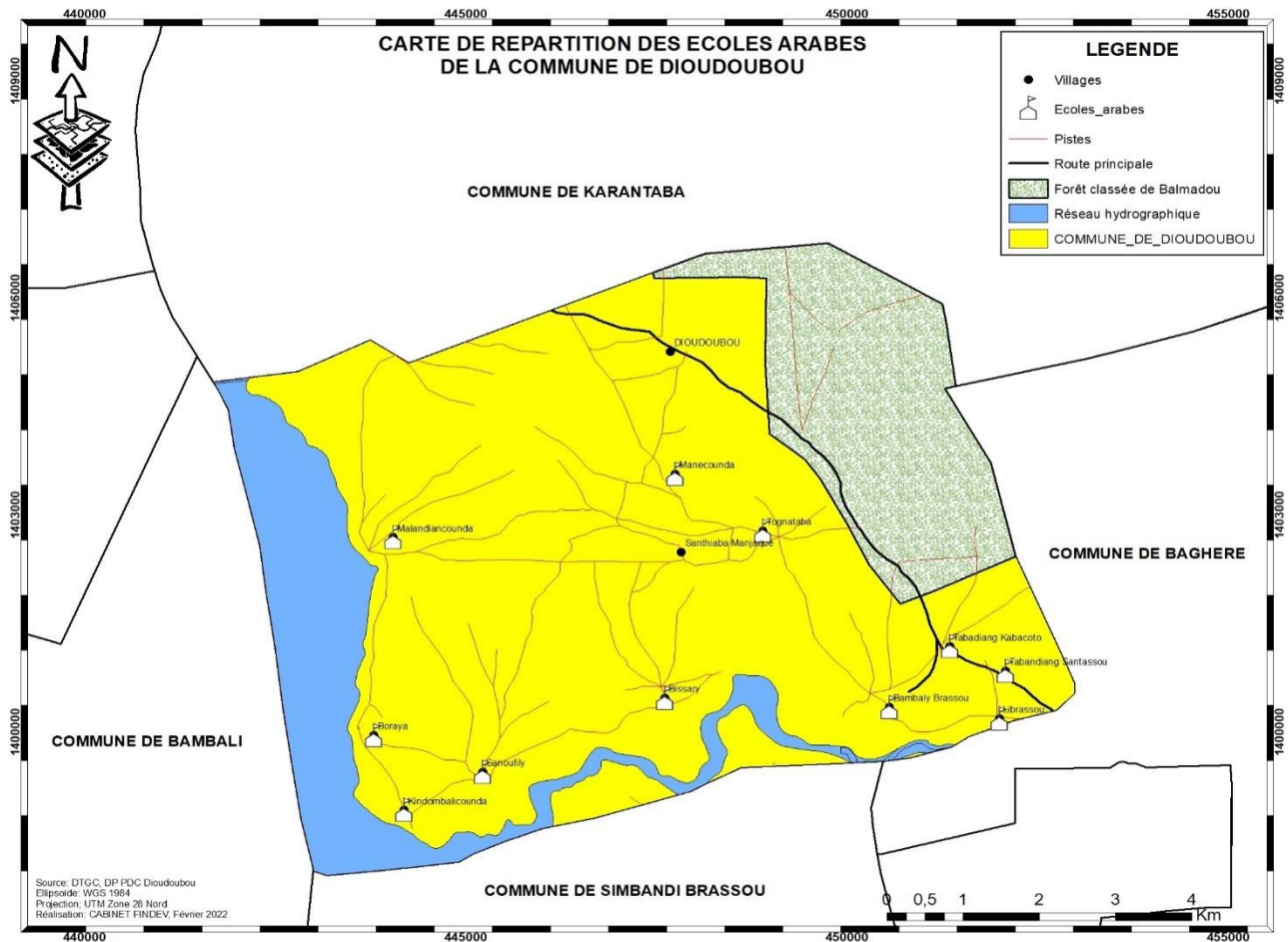
coraniques sont dispensés le soir et fonctionnent en plein temps pendant les vacances.

**Graphique 4 : Répartition des effectifs de l'enseignement arabe**





Carte 7 : Localisation des écoles arabes



Le tableau ci-dessous fait le point sur la situation de l'éducation dans la commune.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de 11 écoles élémentaires</li> <li>• Présence de 01 CEM</li> <li>• Présence de 06 écoles arabes</li> <li>• Présence de 23 « karantas »</li> <li>• Présence de cycle préscolaire (CPC) dans 2 écoles primaires (Dioudoubou et Bambaly Brassou)</li> <li>• Partenaires : UNICEF, WORLD VISION, RAP, LA COMMUNE, PAM</li> <li>• Existence des organes de gestion : APE, CGE, AME, Gouvernance des écoles,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de tables bancs dans les structures scolaires</li> <li>• Insuffisance de dotations de fournitures et matériels didactiques</li> <li>• Absence d'équipements de reprographie</li> <li>• Absence de cases des tout-petits</li> <li>• Personnel insuffisant</li> <li>• Absence de lycée</li> <li>• Absence de Centre de Formation Professionnel</li> <li>• Points d'eau insuffisants au niveau des écoles</li> <li>• Non électrification des écoles</li> <li>• Pas de clôture au niveau des établissements scolaires</li> <li>• Existence d'écoles multigrade (Manécounda, Sanoufily, Bissary, Bambaly brassou) 08 écoles à cycle incomplet</li> <li>• Insuffisance de salles de classe (abris provisoires à l'école de Dioudoubou, Manécounda, Malandiancounda, Sanoufily, Kindomballicounda, Boraya, Santhiaba et au CEM)</li> <li>• Latrines insuffisantes dans les écoles de Boraya, Kindomballicounda) et le CEM</li> <li>• Latrines dégradées à l'école de Bambaly brassou</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 seule école dont la clôture est en cours (Tabadiang)</li> <li>• Existence de rampes dans les écoles de Dioudoubou, Bambaly brassou, Sanoufily, Bissary (seulement dans les nouvelles salles de classes construites)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de cantines scolaires</li> <li>• Absence de bibliothèques et de salles NTIC</li> <li>• Taux d'abandon élevé surtout pour les jeunes filles</li> <li>• Grossesses précoces et mariages d'enfants</li> <li>• Une léthargie des AME</li> <li>• Absence de daaras modernes</li> <li>• Problème de local, d'équipements et de matériels pour les écoles arabes et daaras</li> <li>• Absence de classe d'alphabétisation</li> <li>• Absence de bloc scientifique au niveau du CEM</li> <li>• Absence de bloc administratif dans les établissements scolaires</li> <li>• Le problème des états civils des élèves</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faibles ressources de la commune</li> <li>• Analphabétisme des parents</li> <li>• Les mariages d'enfants</li> <li>• Les grossesses précoces</li> <li>• Faible dynamisme des CAVE, GS et AME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les tables-bancs dans les structures scolaires</li> <li>• Augmenter la dotation en fournitures et en matériels didactiques</li> <li>• Doter les structures scolaires d'équipements de reprographie</li> <li>• Créer et construire 11 écoles maternelles</li> <li>• Augmenter le personnel enseignant</li> <li>• Créer et Construire un Lycée</li> <li>• Construire un centre de formation Professionnel et Technique</li> <li>• Foncer des puits modernes et mettre de bornes fontaines au niveau des écoles</li> <li>• Clôturer les écoles élémentaires et le CEM</li> <li>• Construire des salles de classes (2 à Dioudoubou, 4 à Manécounda, 2 à Malandiancounda, 2 à Sanoufily, 1 à Bissary, 1 à Kindombalicounda, 2 à Boraya, 1 à Santhiaba et 6 au CEM)</li> <li>• Construire des toilettes dans les écoles (Boraya, Kindombalicounda) et le CEM</li> <li>• Réhabiliter les latrines de Bambaly brassou</li> <li>• Appuyer la mise en place de cantines scolaires au niveau de chaque établissement</li> <li>• Aménager des bibliothèques et des salles informatiques au niveau des écoles</li> <li>• Sensibiliser les parents sur l'importance de maintenir les élèves surtout les filles à l'école et sur les grossesses précoces</li> <li>• Redynamiser les AME</li> <li>• Créer des classes d'alphabétisation</li> <li>• Construire 5 daaras modernes</li> <li>• Construire un bloc scientifique au niveau du CEM</li> <li>• Construire un bloc administratif dans chaque établissement</li> <li>• Sensibiliser sur l'importance de la déclaration des naissances et organiser des audiences foraines</li> </ul>



## 5.1.2. Santé et Action sociale

### 5.1.2.1. La santé

Le diagnostic de ce secteur a été essentiellement axé sur l'accès aux infrastructures sanitaires, la santé publique et la santé maternelle.

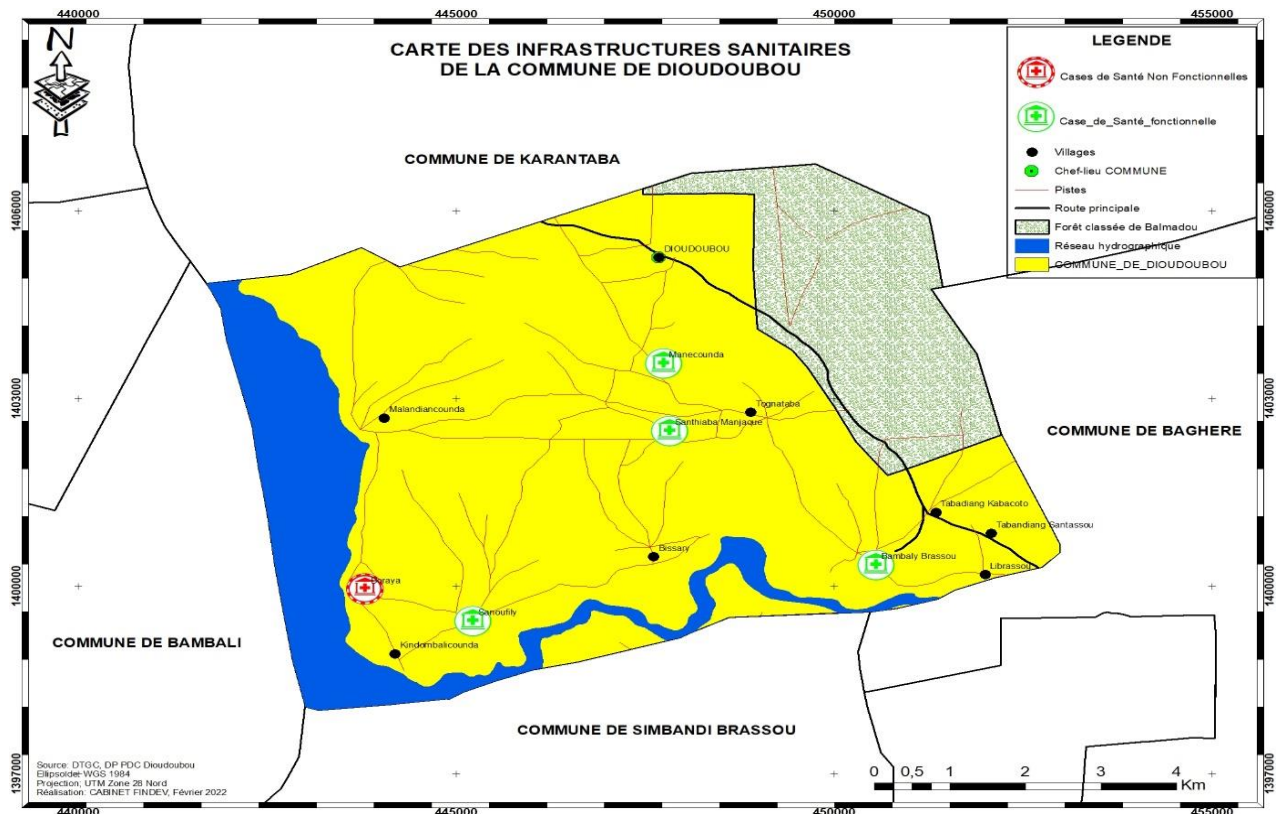
En termes d'infrastructures sanitaires, la commune de Dioudoubou ne compte que **05 cases de santé** dont **04** sont fonctionnelles (Bambaly brassou, Sanoufily, Manécounda et Santhiaba). Le personnel est composé essentiellement de 05 matrones, 20 relais, de 05 ASC et de plus d'une dizaine de badiènes Gokh. Il faut signaler que ce personnel n'est pas qualifié et que les structures sanitaires sont sous équipées.

En effet, ce dispositif sanitaire est insuffisant et reste à être amélioré en vue d'accompagner l'évolution démographique de la commune et ainsi satisfaire la demande croissante en soins de santé de qualité des populations. D'autant plus que par rapport à la prise en charge de la santé maternelle et infantile des efforts considérables restent à faire.

Toutefois, un poste de santé est en cours de construction à Sanoufily.

Concernant la santé maternelle, il faut également souligner que la sage-femme basée dans la commune de Tanaff effectue des tournées périodiques afin de consulter les femmes de la localité. Ce genre d'action est à pérenniser à défaut d'affecter une sage-femme au niveau de la commune de Dioudoubou. Enfin, l'analyse a montré aussi l'effectivité du PRN au niveau de la commune

**Carte 8: Localisation des infrastructures sanitaires**



Le secteur de santé est aussi caractérisé par divers acteurs que sont :

- Le conseil municipal qui exerce la compétence
- La population à travers les comités de santé dont l'Assemblée générale est composée de chefs de villages/délégués de quartier, de responsables d'organisation de la société civile, de leader d'opinion, etc.
- Les projets et programmes (USAID, Child Fund, World Vision, etc.) qui sont des acteurs déterminants du secteur surtout dans le financement, l'appui et l'accompagnement des structures sanitaires et des populations.

#### ☞ **La santé de l'enfant et nutrition**

En ce qui concerne la prise en charge de la santé de l'enfant dans la Commune, des campagnes de vaccination sont régulièrement organisées pour lutter contre la poliomyélite, les diarrhées et les autres maladies.

Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition, la Commune de Dioudoubou bénéficie l'appui du consortium Child Fund – Fodde et World Vision. Ce programme pour la mise en œuvre de ces activités utilise 18 relais et permet de suivre la nutrition des enfants de zéro à 5 ans à travers les actions suivantes :

- Le suivi promotionnel de la croissance (SPC) des enfants de 0 à 23 mois par des pesées mensuelles,
- Des dépistages de la malnutrition de 06 mois à 59 mois à chaque trois (03) mois ;
- Des causeries liées à la santé infantile (diarrhée, paludisme, malnutrition, pneumonie, etc.) et maternelle (accouchements à domicile, aliment maternel exclusif : AME)
- L'appui à la déclaration de l'état civil des nouveaux nés
- Les démonstrations culinaires. Pour cette activité, les parents participent en nature (riz, maïs, niébé, arachide) ou en argent selon leur capacité.

En outre, le programme appui les femmes enceintes issus de ménages vulnérables par le remboursement (financement basé sur le résultat : BFR) des frais de consultations pour celles qui ont respecté les quatre (04) visites CPN et l'accouchement dans une structure sanitaire.

Pour 2021, sur les **2 344 enfants** (1 224 garçons et 1 120 filles) dépistés et suivis, 87 enfants souffraient de malnutrition aiguë modéré (MAM) dont 51 filles et 19 enfants souffraient de malnutrition aiguë sévère (MAS) dont 12 filles soit un total de 106 enfants au global souffrants de malnutrition aiguë dans la Commune.

Malgré cet appui et ces résultats, beaucoup d'efforts restent à faire pour mieux en prendre en charge le volet de la nutrition par la collectivité territoriale. En effet, le diagnostic a fait ressortir que la motivation des relais est faible, que les femmes éprouvent des difficultés pour honorer leur participation aux démonstrations culinaires et que ce volet ne bénéficie pas d'appui direct de la part de la commune.

### 5.1.2.2. L'action sociale

En ce qui concerne l'action sociale, la Commune bénéficie de la présence du Service départemental en charge de l'Action sociale qui est aussi une compétence transférée aux Collectivités Territoriales. Cette structure s'occupe de tout ce qui est vulnérabilité à travers ces différents programmes :

- **PNRBC** : le programme National de Réadaptation à Base Communautaire, qui à travers la carte de l'égalité des chances permet d'enrôler les personnes vivant avec un handicap et leur donne accès aux bourses familiales, à la Carte Maladie Universelle, à l'appareillage et aide technique à la mobilité ;
- Programme Enfance Déshérité (**PED**) qui vient en appui aux orphelins et femmes à travers le comité départemental de la protection de l'Enfant dans la prise en charge de leurs scolarités, des charges sanitaires et le financement des micro-projets ;
- Le suivi, accompagnement et réinsertion des filles avec grossesses précoces et non désirées. ;
- **PAPA** : Programme d'Appui à la Protection des Aînés (personnes âgées), qui est intervenu dans l'arrondissement de Simbandi Brassou.

Au sortir de cette analyse des résultats du diagnostic, la situation du secteur de la santé dans la commune se présente comme suit :

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Existence de 03 cases de santé fonctionnels (Bambaly brassou, Sanoufily, Boraya)</b></li> <li>▪ Existence de Personnels communautaires (relais, ASC, matrones, Badiène gokh, DSDOM)</li> <li>▪ Existence de la Couverture Maladie Universelle (CMU)</li> <li>▪ Existence de comités de santé</li> <li>▪ Existence d'une mutuelle de santé</li> <li>▪ Présence de projets / programmes et ONG (USAID, Child Fund, World Vision, etc.)</li> <li>▪ Existence de la Bourse Familiale</li> <li>▪ Existence de la carte d'égalité des chances</li> <li>▪ Existence du registre national unique</li> <li>▪ Suivi du poste de santé de Baghère et du district sanitaire de Goudomp</li> <li>▪ Poste de santé en cours de construction à Sanoufily</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de personnels qualifiés</li> <li>• Insuffisance de médicaments</li> <li>• Absence de Poste de Santé</li> <li>• Absence de maternité</li> <li>• Absence de case de santé dans certains villages</li> <li>• Case de santé de Boraya non fonctionnelle</li> <li>• Manque d'ambulance</li> <li>• Persistance des accouchements à domicile</li> <li>• Difficultés de déplacement des ASC</li> <li>• Faiblesse du plateau médical au niveau des cases</li> <li>• Motivations insuffisantes du personnel</li> <li>• Insuffisance des moyens de déplacements des ASC et relais</li> <li>• Taux d'adhésion à la Mutuelle de santé très faible</li> <li>• Absence de clôture dans toutes les cases</li> <li>• Absence de point d'eau et non électrification dans toutes les cases</li> <li>• Vétustés des locaux des cases fonctionnelles</li> <li>• Faible couverture des besoins en soins de santé</li> <li>• Pas de bureaux pour le personnel de garde</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible pouvoir d'achat des couches vulnérables</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Insuffisance des moyens</i></li> <li>▪ <i>Enclavement de certaines zones</i></li> <li>▪ <b>Déficit de l'électricité</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le personnel qualifié</li> <li>• Construire et approvisionner régulièrement les dépôts de pharmacie</li> <li>• Construire et équiper un poste de santé au niveau de la commune</li> <li>• Construire et équiper une maternité</li> <li>• Réfectionner et équiper la case de santé de Boraya</li> <li>• Doter la commune d'une ambulance médicalisée</li> <li>• Relever le plateau médical au niveau des cases</li> <li>• Motiver davantage le personnel communautaire</li> <li>• Renforcement des capacités du personnel communautaire</li> <li>• Appuyer le personnel en moyens de déplacement (motos)</li> <li>• Sensibiliser la population pour l'adhésion à la mutuelle</li> <li>• Clôturer toutes les structures sanitaires</li> <li>• Électrifier et faciliter l'accès à l'eau potable à toutes les infrastructures sanitaires</li> <li>• Réhabiliter les locaux défectueux</li> <li>• Construire des bureaux pour le personnel de garde</li> <li>• Appuyer les couches vulnérables</li> </ul>

### 5.1.3. Accès à l'eau potable

L'approvisionnement en eau potable des populations de la commune de Dioudoubou se fait essentiellement à partir des points d'eau alimentés par deux (02) forages dont un en cours de construction à Manécounda et 07 puits modernes. Le seul forage de Boraya qui fonctionne avec 01 château d'eau d'une capacité de 200 m<sup>3</sup> avec une pompe électrique d'un débit de 20 m<sup>3</sup>/h permet de desservir 66 ménages disposant de bornes fontaines privées. Il touche presque tous les villages mais avec une faible extension du réseau.

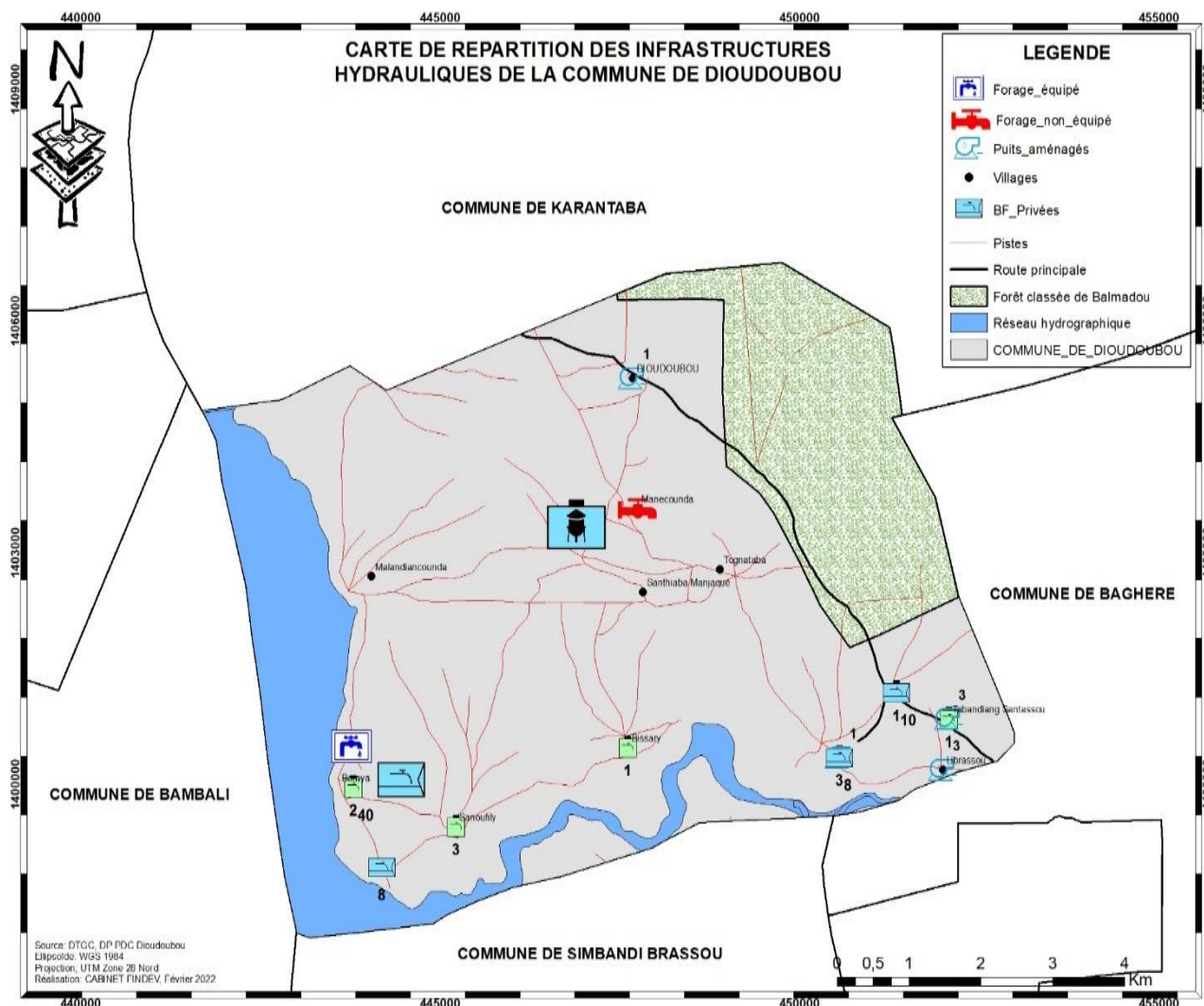
La carte de la distribution des bornes fontaines révèle un déficit et des disparités entre les villages. Dans ceux où le réseau d'adduction d'eau potable est absent, l'alimentation est assurée par des puits. En effet, dans la commune, on dénombre :

- 76 puits traditionnels fonctionnels sur un total de 113 avec une Nappe phréatique peu profonde (8 à 15m) ;

- 07 puits améliorés et équipés.

Ce qui constitue un coup élevé en temps de travail pour les femmes responsables de la corvée d'eau et un risque sanitaire avec la qualité de l'eau de puits non protégés, utilisée pour la consommation humaine.

**Carte 9 : Situation des infrastructures hydrauliques**



D'une manière synthétisée, la situation du secteur de l'hydraulique dans la commune de Dioudoubou se présente comme suit :

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un château d'eau (Boraya)</li> <li>▪ Existence d'ASUFOR</li> <li>▪ Existence de 02 forages dont 01 en cours de construction à Manécounda</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'accès à l'eau potable</li> <li>• Faible extension du réseau d'adduction d'eau Potable (AEP)</li> <li>• Salinisation de la nappe phréatique</li> <li>• Des puits qui tarissent d'Avril à Juin</li> <li>• Insuffisance de bornes fontaines</li> <li>• Insuffisance des branchements sociaux privés</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nappe phréatique peu profonde (8 à 20m)</li> <li>▪ Existence de 07 puits améliorés</li> <li>▪ Nombre élevé de puits traditionnels (113 puits dont 73 fonctionnels)</li> <li>▪ Présence de mares saisonnières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût élevé de l'eau potable</li> <li>• Problèmes d'accès à l'eau potable dans les écoles</li> <li>• Cherté du cout des branchements sociaux</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de moyens de la collectivité territoriale</li> <li>▪ Avancée de la salinité</li> <li>▪ Baisse de la pluviométrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achever la construction du forage de Manécounda</li> <li>• Densifier les bornes fontaines publiques</li> <li>• Mise en place d'une équipe d'entretien pour ses futures infrastructures</li> <li>• Réaliser l'extension du réseau AEP (Manécounda, Santhiaba, Tognataba, Malandiancounda et Dioudoubou)</li> <li>• Extension du réseau AEP (Manécounda, Santhiaba, Tognataba, Malandiancounda et Dioudoubou)</li> <li>• Fonçage de puits modernes</li> <li>• Lutter contre la salinisation de la nappe phréatique</li> <li>• Appuyer les branchements sociaux</li> </ul>

#### 5.1.4. Assainissement, Habitat et Cadre de Vie

##### 5.1.4.1. L'assainissement

La commune de Dioudoubou n'est pas dotée d'un système d'assainissement collectif. Il n'existe ni réseau d'évacuation des eaux usées, ni réseau de canalisation des eaux de pluie. L'assainissement individuel est caractérisé par la présence dans les concessions de latrines, de fosses étanches et de fosses septiques.

La commune a bénéficié du programme PEPAM dans la réalisation des latrines modernes dans les ménages au niveau des villages de Dioudoubou, Tabadiang Santassou, Tabadiang Kabacoto, Kindombalicounda et Tognataba.

De plus, les latrines de type traditionnelles sont présentes dans la plupart des ménages. Ces latrines peuvent être des vecteurs de plusieurs germes pathologiques et ne répondant pas aux normes pré-édictees par le PEPAM.

L'absence de système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères, le mauvais état des pistes, l'érosion hydrique et l'incivisme des populations entraînent la fréquence des maladies hydriques et de graves problèmes de santé publique.

Cependant, des comités sans des équipements de salubrité sont organisés volontairement dans chaque village par les jeunes et les femmes pour face à la récurrence des ordures ménagères. Les ordures sont brûlées ou déversées dans des décharges sauvages.



#### 5.1.4.2. L'habitat et Cadre de vie

La commune de Dioudoubou est constituée de 12 villages et de 03 hameaux, mais elle n'est pas confrontée à un problème d'espace et de boom démographique. Toutefois, il a été noté un surpeuplement au niveau des concessions du fait du mode de vie des populations qui ont tendance à rester dans les maisons familiales.

Les données obtenues par l'équipe d'enquêteurs sur le type d'habitat ont démontré que la plupart des maisons sont construites par de matériaux locaux en banco et bois mais le plus souvent crépies avec du ciment. En effet, **370** maisons sont dans des logements construits avec du banco contre **103** en dur et **63** en paille.

La commune a, aussi, procédé au lotissement de 07 villages. A ce jour, 05 villages restent à lotir. Il s'agit les villages de Bissary, Sanoufily, Boraya, Kindombalicounda, Malandiancounda.

En outre, elle bénéficie de l'appui du Fonds d'Entretien Routier Autonome (**FERA**), présent dans la commune depuis janvier 2021. Ce programme a formé 11 jeunes pour l'entretien des pistes et par conséquent des édifices publics (marché, place publique, grandes mosquées, etc.) qui se trouvent au niveau de ces axes.

Par ailleurs, la commune ne dispose pas d'espaces verts, ni d'espaces d'aires réglementés.

A l'issu du diagnostic participatif, la situation du secteur de l'assainissement, de l'habitat et du cadre de vie se décrit comme suit :

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Existence de latrines modernes</li><li>▪ Appui PEPAM</li><li>▪ Faible densité de la population</li><li>▪ Utilisation des bouses de vaches comme compost et fertilisant</li><li>▪ Partenaires : UNICEF, PEPAM</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Existence de latrines traditionnelles</li><li>• Insuffisance des latrines modernes dans les maisons</li><li>• Déchets encombrants et Prolifération des dépôts sauvages</li><li>• Absence de dépôts d'ordures</li><li>• Absence de système d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie dans toute la commune</li><li>• Absence de Centre de Collecte Traitement des Ordures Ménagères (CETOM)</li><li>• Absence d'espace vert dans les zones</li><li>• Dégradation des routes secondaires</li><li>• Absence du réseau électrique dans certains villages (Insécurité)</li><li>• Insuffisance d'aires de jeu et espaces de loisir public</li><li>• Insalubrité des aires de jeu existants</li><li>• Villages non lotis</li></ul>

Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de pauvreté des ménages élevé</li> <li>▪ Insuffisance des ressources de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la construction de latrines modernes, de lavoirs et de fosses sceptiques</li> <li>• Sensibiliser la population sur l'importance de l'assainissement</li> <li>• Créer un centre de collecte et d'incinération des déchets</li> <li>• Construire un réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales</li> <li>• Mettre en place un système de collecte des ordures ménagères par les charrettes et tricycles</li> <li>• Doter les villages de bacs à ordures</li> <li>• Réaliser (pavage) les routes secondaires</li> <li>• Aménager des espaces de jeux et de loisir</li> <li>• Électrifier les villages non électrifiés</li> <li>• Aménager des espaces publics verts</li> <li>• Organiser des journées de nettoyage de la commune</li> <li>• Lotir les villages de Bissary, Sanoufily, Boraya, Kindombalicounda, Malandiancounda</li> </ul>

### 5.1.5. Culture et Tourisme

La composition de la population offre une idée précise sur la diversité culturelle. La répartition ethnique est constituée de :

- ☞ 78% de Mandingues
- ☞ 12% de Balantes
- ☞ 8% de Mandjacks
- ☞ Et 2% des autres minorités.

Il existe des troupes traditionnelles théâtrales, de chants et danses (03 troupes théâtrales à Bambaly Sanoufily, troupe théâtrale manjack à Tognataba) qui organisent annuellement des journées culturelles. Toutefois, les différents acteurs déplorent un manque d'accompagnement de la part de la Commune et de l'Etat.

La vie religieuse est particulièrement dynamique à Dioudoubou, en témoignent les nombreuses infrastructures religieuses. La Commune compte au total 17 mosquées dont 07 grandes mosquées. Il est ressorti du diagnostic que ces édifices religieux sont, pour la majorité, dépourvues de points d'eau, de toilettes, de murs de clôtures et d'équipements divers. En outre, elle compte 02 églises localisées à Manécounda et Tognataba.

Le tourisme culturel lié à la religion pourrait être développé avec le village religieux comme Boraya.



Il est ressorti aussi que les villages uniquement habités par les manjacks (Santhiaba et Tognataba, Santhiaba, Bissary), ont des sites culturels sous formes de bois sacrés d'une estimation de 6 m<sup>2</sup> de superficie. Ces lieux qui constituent des espaces mystiques de prières lors de certaines cérémonies, permettent aussi à cette communauté de régler certains problèmes internes (conflits, faits mystiques) de la commune. On en trouve aussi à Dioudoubou.

L'expression de toutes ces cultures à travers des chants, danses, musiques, mode vie, costume traditionnel, cuisine et pratiques, dans un espace commun, fait ressortir la beauté de la diversité des ethnies dans une seule et unique communauté plurielle. Cependant, la commune ne dispose pas de centre culturel, ni des salles de jeux et de danses.

Concernant la zone fluviale, il existe huit (08) km de côte le long du cours d'eau favorisant ainsi le développement d'activités de pêche et de tourisme de pêche.

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un riche patrimoine culturel</li> <li>▪ Existence de cérémonies religieuses</li> <li>▪ Organisation de Journées culturelles</li> <li>▪ Existence de sites culturels (Tognataba, Manécounda, Santhiaba, Bissary)</li> <li>▪ Existence de 03 troupes théâtrales à Bambaly Sanoufily, troupe théâtrale manjack à Tognataba</li> <li>▪ Existence de partenaires bénévoles pour la troupe théâtrale manjack de Tognataba</li> <li>▪ Existence d'une commission culturelle dans la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de valorisation de la diversité culturelle</li> <li>• Absence de calendrier culturel</li> <li>• Déficit d'accompagnement des acteurs culturels</li> <li>• Non formalisation des troupes théâtrales</li> <li>• Absence d'appui financier pour les troupes théâtrales</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque d'organisation</li> <li>▪ Pas d'appui institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le patrimoine et les pratiques culturelles</li> <li>• Créer un calendrier culturel</li> <li>• Promouvoir les actions culturelles</li> <li>• Organiser/ appuyer les acteurs culturels</li> <li>• Accompagner les troupes théâtrales à se formaliser et à trouver des partenaires financiers</li> <li>• Développer l'entrepreneuriat culturel</li> </ul>

### 5.1.6. Jeunesse, Sports et Loisirs

Les jeunes représentent une franche très importante de la population totale de la commune. En effet, plus de la moitié de la population a moins de 22 ans. Il se pose dès lors, les questions liées à la formation et à l'emploi.

Ainsi, sur le plan économique, on note un important taux de chômage qui résulte à la fois d'un manque de formation et d'une insuffisante exploration des possibilités économiques offertes. En sus, leurs préoccupations réelles ne sont pas prises en compte dans les stratégies de développement communal vu de leur faible poids représentatif au sein du conseil municipal.

La commune dispose de 12 ASC réparties entre les 12 villages. Ces dernières s'activent surtout dans le sport avec le mouvement des « Navétanes » pendant les vacances scolaires.

Les infrastructures socioéducatives et sportives sont constituées de trois (03) foyers des jeunes (Tognataba, Santhiaba et Manécounda), d'un terrain municipal clôturé mais sous équipé et de quelques terrains vagues disséminés dans plusieurs villages.

Au-delà de leurs activités ludiques pratiquées pendant les vacances, ces ASC participent à toutes les actions de mobilisation et de communication à l'échelle communale (sensibilisation, campagnes de salubrité et d'hygiène) mais s'investissent aussi dans une moindre mesure dans l'artisanat et le petit commerce. Ces ASC sont encadrées par la zone et l'ODCAV.

En dehors des associations sportives et culturelles, on trouve des associations religieuses notamment les Dahiras (24) et les organisations chrétiennes.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'organisations communautaires de jeunes tels que la zone (ODCAV), les ASC (12)</li> <li>▪ Existence de calendrier de pratique d'activités sportives durant les vacances</li> <li>▪ Disponibilité d'une population juvénile (plus de la moitié de la population)</li> <li>▪ Existence de 03 foyers de jeune (Tognataba et Santhiaba et Manécounda)</li> <li>▪ Existence d'un terrain de football municipal à Dioudoubou</li> <li>▪ Pratique de la lutte traditionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de centre socio culturel et multimédia</li> <li>• Taux de chômage élevé</li> <li>• Exode rural</li> <li>• Non intervention des structures de jeunesse dans la zone</li> <li>• Absence de terrains aménagés</li> <li>• 02 Foyers des jeunes non équipés</li> <li>• Foyer des jeunes de de Manécounda en abris provisoire</li> <li>• Manque d'équipements sportifs</li> <li>• Faible taux de formalisation des associations</li> <li>• Absence d'équipe féminine, basket, football</li> <li>• Absence de centre de formation des jeunes</li> <li>• Absence de subvention aux ASC</li> <li>• Accès difficile aux financements</li> </ul>

Causes	Solutions/Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Manque de formation</i></li> <li>▪ <i>Manque d'appui institutionnel</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire un centre socio culturel et multimédia</li> <li>• Créer des fermes d'Élevage et de maraîchage</li> <li>• Créer des Unités de transformation</li> <li>• Appuyer Financement des projets des jeunes</li> <li>• Équiper les 02 foyers des jeunes (Tognataba et Santhiaba)</li> <li>• Construire le foyer des jeunes de de Manécounda</li> <li>• Construire un stade municipal multisport équipé</li> <li>• Appuyer la formalisation des associations</li> <li>• Redynamiser et renforcer les capacités de la zone de l'ODCAV</li> <li>• Construire un centre de formation professionnel</li> <li>• Créer des équipes féminines (basket et football)</li> <li>• Faciliter les conditions d'accès aux financements</li> </ul>

### 5.1.7. Les Femmes et Entrepreneuriat Féminin

Représentant 47% de la population communale, les femmes sont devenues de véritables actrices incontournables de développement à travers leurs groupements (**25 GPF**). Elles s'activent dans pratiquement tous les secteurs économiques (le commerce, l'agriculture, l'élevage, la transformation des produits locaux et halieutiques, etc.). Cependant, leur niveau d'accès aux ressources et aux instances de décisions est relativement faible dans la commune de Dioudoubou. En effet, aucune femme n'est adjointe au maire, ni présidente d'une commission au niveau du conseil municipal.

Outre cela, toute l'année, la gent féminine s'adonne aux travaux domestiques et communautaires (nettoyage du village). Quant aux premiers qui se font manuellement, ils se signalent par leur pénibilité du fait de l'absence de matériels d'allègement des travaux.

La commune de Dioudoubou compte 25 GPF dont la plupart n'est pas reconnue juridiquement. Ces groupements interviennent dans divers secteurs d'activité comme le petit commerce, le maraîchage, la teinture, l'embouche, la transformation, etc.). La commune ne compte qu'un seul moulin.

Elles accèdent difficilement au foncier, d'autant plus que le précédent conseil municipal a procédé rarement à des délibérations.

À propos de la gestion de ressources financières, les femmes se signalent de plus en plus à travers les différentes organisations. Il s'agit des fruits de leurs tontines ou encore les crédits alloués par les organismes financiers décentralisés (CMS, ACEP, PAMECAS, etc.) ou les AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit) servant à financer certaines activités telles que les cultures vivrières sous pluie, le petit commerce, l'embouche ou la

transformation. Cependant, elles restent confrontées à un déficit de moyens pour mener convenablement leurs activités.

<b>Potentialités</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dynamisme des femmes</i></li> <li>▪ <i>Existence de GPF et GIE</i></li> <li>▪ <i>Représentativité dans le conseil municipal (19 femmes sur 40)</i></li> <li>▪ <i>Les femmes s'activent dans les activités de Commerce, maraichage, embouche, transformation, riziculture, etc.</i></li> <li>▪ <i>Existence d'un moulin</i></li> <li>▪ <i>Partenaires : World Vision</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Accès difficile aux soins de santé dans certains endroits,</i></li> <li>• <i>Insuffisance d'équipements d'allègement des travaux (moulins à mil, batteuses etc.),</i></li> <li>• <i>Manque de formation et de formalisation des GPF</i></li> <li>• <i>Pesanteurs socioculturelles</i></li> <li>• <i>Absence d'unités de transformation des produits locaux</i></li> <li>• <i>Absence de maison des femmes</i></li> <li>• <i>Manque d'accompagnement technique</i></li> <li>• <i>Difficultés d'accès aux institutions de financement et de crédit</i></li> <li>• <i>Non représentativité des femmes dans les postes de responsabilité des commissions</i></li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Manque d'organisation</i></li> <li>▪ <i>Pas d'appui institutionnel</i></li> <li>▪ <i>Accès difficile aux financements et difficultés de remboursement des prêts</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Sensibiliser la population à adhérer (femmes) à la CMU</i></li> <li>• <i>Doter les femmes en matériels d'allègement et en unité de transformation (moulins, moissonneuses et de batteuses)</i></li> <li>• <i>Conduire des sessions de formation en leadership /entrepreneuriat au profit des femmes</i></li> <li>• <i>Faciliter les conditions d'accès au crédit</i></li> <li>• <i>Construire une maison des femmes dans la commune</i></li> <li>• <i>Sensibiliser les femmes à participer dans la gestion du pouvoir local</i></li> <li>• <i>Redynamiser les GPF et appuyer la formalisation des organisations des femmes</i></li> </ul>

## 5.2. Profil économique

### 5.2.1. Secteurs productifs

#### 5.2.1.1. Commerce

Les activités commerciales au niveau de la commune de Dioudoubou ne sont pas très développées. Les résultats du diagnostic participatif ont montré l'existence d'un seul marché avec 02 souks construits dans la zone Forestière au village de Dioudoubou. En effet, cet établissement n'est pas fonctionnel du fait qu'il manque d'une source d'eau potable, d'électricité et de certaines commodités (latrines, cantines, etc.). Mais les populations, ont révélé que le marché est très éloigné de certains villages et sa construction n'a pas fait l'objet d'un consensus.

La commune compte également 22 boutiques détaillants spécialisées dans la vente de denrées alimentaires dont la plupart sont tenues par des autochtones. A côté de ces boutiques, on note la présence de plusieurs tables et étales servant pour le petit commerce et gérées par des femmes. Cependant, la commune ne dispose pas de magasins grossiste ou demi-grossiste.

Toutefois, les ménages sont confrontés à d'énormes problèmes relatifs à l'approvisionnement en denrées de premières nécessités, condiments et autres légumes. Cette situation peut s'expliquer par les faits que le commerce à Dioudoubou, s'intègre dans un réseau de louma avec les autres communes frontalières comme Tanaff, Sédhiou et celles de la région de Ziguinchor. L'essentiel des produits agricoles, sylvicoles et halieutiques sont écoulés au niveau de ces localités.

Par ailleurs, l'exploitation du sel brut occupe une place importante dans la commune au niveau de la zone fluviale. Elle englobe les femmes et jeunes filles qui s'adonnent à cette activité manuellement sans équipements adéquats. L'activité permet d'accroître les revenus contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Le prix de la bassine de sel varie selon les périodes : 2 000 francs en saison sèche et 2 500 francs en hivernage.

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Existence de 01 marché avec 02 souks dans la zone Forestière (Dioudoubou) non fonctionnel</li><li>▪ 22 boutiques détaillantes</li><li>▪ Présence du marché louma à Tanaff</li><li>▪ Existences de produits agricoles, pastorales, forestiers et halieutiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque d'organisation et de la formation des commerçants de la zone</li><li>• Insuffisance des financements pour couvrir les besoins des populations en crédit</li><li>• Insuffisance de marchés permanents avec souks</li><li>• Marché existant non fonctionnel à Dioudoubou</li><li>• Absence de marché hebdomadaire</li><li>• Absence d'unités de conservation des produits agricoles et halieutiques</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence du fleuve (transport des produits marchands de Sédhiou à la zone fluviale)</li> <li>▪ L'exploitation du sel dans la zone fluviale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvais état des routes et autres pistes de production</li> <li>• Manque d'équipements moderne de traitement et d'iode du sel</li> <li>• Le caractère informel du secteur</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux d'intérêt élevé</li> <li>▪ Déficit d'information</li> <li>▪ Problème de garantie</li> <li>▪ Manque de Reconnaissance juridique des Organisations de femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire un marché permanent avec souks (cantines, souks, hall, etc.)</li> <li>• Créer et construire un marché hebdomadaire avec des infrastructures structurantes au niveau de la commune</li> <li>• Construire / réhabiliter les axes routiers internes et les pistes de production</li> <li>• Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des commerçants</li> <li>• Doter les femmes d'équipements modernes de traitement du sel</li> <li>• Faciliter aux commerçants l'accès au crédit</li> </ul>

### 5.2.1.2. Artisanat

L'activité artisanale dans la commune de Dioudoubou demeure sous développée et se singularise par son caractère informel. Elle occupe une frange non négligeable de personnes. En effet, la crise de l'emploi dans le secteur moderne et le manque de formation ont poussé beaucoup de personnes surtout celles n'ayant pas assez de moyens, à s'investir dans ce secteur.

Cependant ces dernières ne sont pas assez organisées et structurées pour faire valoir leur métier. En effet, une organisation des artisans avait été formée avec un bureau mais n'est pas fonctionnel. En lieu et place, les artisans s'adonnent quotidiennement à des bricolages et autres petites réparations pour bénéficier de revenus journaliers.

Le diagnostic participatif a montré l'existence de plusieurs corps de métiers à savoir :

- ❖ La menuiserie (7)
- ❖ La couture (6)
- ❖ La soudure (5)
- ❖ La forge (2)
- ❖ La coiffure (4)

Les femmes sont plus présentes dans les métiers de coiffure et de couture.

En outre, on distingue d'autres artisans, dans la zone parmi lesquels les boulangers traditionnels, les peintres, les électriciens, les plombiers, les mécaniciens, etc.

Il ressort du diagnostic que l'artisanat est un grand pourvoyeur d'emplois mais est considéré comme une activité marginale dans la Commune. Les artisans rencontrent des difficultés pour s'approvisionner en matières premières (fer, aluminium, farine de blé, pièces détachées, etc.) et certaines matières comme le bois, s'acquiert difficilement. A cela s'ajoute les conditions difficiles d'accès aux crédits et financements et l'absence de relations concrètes avec le Conseil municipal constitue aussi une limite au développement de l'artisanat local.

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversité des corps de métiers</li> <li>▪ Disponibilité de certaines matières premières</li> <li>▪ Existence de la chambre des métiers de Sédhiou</li> <li>▪ Existence d'une organisation des artisans (mise en place d'un bureau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un centre artisanal</li> <li>• Difficulté d'accès aux matières premières</li> <li>• Problème d'écoulement des produits</li> <li>• Déficit de renforcement de capacités</li> <li>• Accès difficile aux financements</li> <li>• Faible niveau organisationnel des artisans</li> <li>• Faible niveau d'équipement des artisans</li> <li>• Faible couverture des besoins en énergie</li> <li>• Caractère informel des activités d'artisanat</li> <li>• Organisation existante non formalisée</li> <li>• Méconnaissance de l'environnement institutionnel du secteur</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisante promotion des produits locaux</li> <li>▪ Insuffisance information /sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter aux artisans l'accès au crédit et aux fonds d'appui à l'artisanat</li> <li>• Organiser les artisans et les sensibiliser pour sur l'utilité de s'affilier à la chambre des métiers de Sédhiou</li> <li>• Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans pour une professionnalisation du secteur</li> <li>• Impliquer le conseil municipal dans ce secteur en facilitant des concertations périodiques avec les artisans</li> <li>• Développer le partenariat avec des projets et programmes qui interviennent dans le secteur</li> <li>• Organiser une foire artisanale annuelle</li> <li>• Créer et Mettre en place une centrale d'achat de matières premières</li> </ul>

### **5.2.1.3. Agriculture et Transformation agro-alimentaire**

L'agriculture constitue la principale activité économique dans la commune de Dioudoubou. Elle joue un rôle prépondérant et occupe plus de 95% de la population active et près de 90% des terres cultivables. De type extensif, l'agriculture se pratique de manière



traditionnelle et est fortement tributaire de la pluviométrie qui est assez abondante dans cette zone (en moyenne 1 000 mm/an). Les résultats du diagnostic ont montré une forte production de riz, maïs, fonio, arachide, mil, niébé, sésame, etc.

Toutefois, le secteur agricole fait face à certaines difficultés relatives à la salinisation des terres rizicoles, à l'ensablement et aux difficultés d'accès aux intrants et matériels agricoles modernes, etc.

### ❖ Facteurs de production

Pour produire, les agriculteurs qui disposent déjà de vastes terres cultivables le plus souvent à travers un héritage patrilinéaire, ont besoin d'appui institutionnel avec la mise en place des intrants à savoir les semences et les engrais. Par conséquent, la commune de Dioudoubou bénéficie annuellement d'un stock d'intrants subventionné pour faciliter les coûts d'acquisition aux producteurs.

Selon les spéculations, le riz concentre près de 40% des surfaces emblavées contre 22% pour le mil et 25% pour le maïs. Les rendements à l'hectare en 2020 sont également intéressants. Ils sont de :

- Près de 800 kg/ha pour le fonio
- Plus 900 kg/ha pour le mil
- Plus de 1 100 kg/ha pour le sorgho
- Plus de 1 800 kg/ha pour le maïs
- Et plus de 2 000 kg/ha pour le riz

En outre, dans le cadre de son appui à la production du riz, le Projet Pole de Développement de la Casamance (PPDC) avait bénéficié à la commune de trois (03) tonnes de NPK, de deux (02) tonnes d'urée et de 38 tonnes de 15-15-15 qu'il avait mis en place dans le département de Goudomp.

### ❖ Production

Les résultats du diagnostic participatif laissent apparaître que le **riz et le maïs** constituent les principales cultures vivrières au niveau de la commune. **L'arachide et la patate douce** constituent les principales cultures de rente. Cependant, d'autres spéculations y sont produites notamment **le mil, le fonio, la pastèque, le niébé, le sorgho, le sésame, etc.** Elles font généralement l'objet de cultures d'appoint et sont de ce fait d'un apport non négligeable dans la compensation des déficits vivriers ou monétaires occasionnés par la baisse des rendements au niveau de l'arachide et du mil. Les données statistiques de ces spéculations disponibles au niveau du service départemental de l'agriculture sont des données globales du département.

### ❖ Maraichage



Concernant le maraichage, il est plus développé au niveau de la zone fluviale et est pratiqué essentiellement par les femmes et les jeunes. Il existe un grand périmètre maraicher communautaire de 45 Ha au niveau du village de Boraya ainsi que de nombreuses petites exploitations individuelles. Les principales spéculations sont le gombo, l'aubergine, le chou, le piment, la tomate, etc.

### ❖ Arboriculture

L'arboriculture au niveau de la localité joue un rôle important surtout avec la culture de l'anacarde. En effet, la filière anacarde est très présente dans la zone. Il y'a également d'autres produits tels que les mangues et autres agrumes. Toutefois, le développement de l'arboriculture est freiné par l'existence de la forêt classée de Balmadou. Les populations sont confrontées à des problèmes fonciers notamment pour l'extension de leurs champs.

Il ressort de ce diagnostic une certaine précarité de l'économie locale liée à plusieurs facteurs à la fois climatiques et socio-économiques.

### ❖ Infrastructures et équipements agricoles

La commune de Dioudoubou est faiblement dotée en infrastructures agricoles. En effet, elle ne dispose que de trois (03) moulins à mil dont un seul qui est fonctionnel et de deux (02) Magasins de stockage en état de fonctionnement.

### ❖ La commercialisation

Elle est facilitée par la migration pendulaire vers les marchés hebdomadaires ou « loumas » environnant dans les communes de Tanaff, Sédhiou et la région de Ziguinchor pour la commercialisation des produits agricoles bruts ou transformés, les produits arboricoles (anacarde, mangues, agrumes) et pastoraux.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des terres cultivables</li> <li>▪ Utilisation du Compost</li> <li>▪ Exploitation de l'anacarde et des fruits</li> <li>▪ Existence de périmètres et blocs maraichers</li> <li>▪ Existence de forages</li> <li>▪ Outils d'agriculture traditionnels</li> <li>▪ Existence de main d'œuvre</li> <li>▪ Création et financement des périmètres maraichers</li> <li>▪ Mise en place des OP</li> <li>▪ La diversification des cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème de maîtrise de l'eau</li> <li>• Salinisation des terres et Ensablement des rizières</li> <li>• Culture abusive de l'anacardier</li> <li>• Insuffisance d'intrants et de matériels agricoles</li> <li>• Insuffisance de magasins de stockage</li> <li>• Absence d'encadrement technique</li> <li>• Divagation des animaux / conflits entre agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Insuffisance des aménagements hydroagricoles au niveau des vallées et des blocs maraichers</li> <li>• Arrivée tardive des intrants</li> <li>• Bloc maraicher de Bambaly brassou non fonctionnelle</li> <li>• Déficit de formation des maraichers</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) subventionnés par l'Etat</li> <li>▪ Disponibilité du matériel agricole moderne</li> <li>▪ Disponibilité de rizières</li> <li>▪ Existence de plusieurs pistes de production</li> <li>▪ Existence de maraichage de case</li> <li>▪ Existence de 02 magasins de stockage</li> <li>▪ Partenaires : « sama mbayy », PAPSEN</li> <li>▪ Existence du service départemental de l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de transformation et de conservation des produits maraichers</li> <li>• Absence de transformation et de conservation produits agricoles et maraichers</li> <li>• Problème de commercialisation des produits agricoles</li> <li>• Exode rural</li> <li>• Déficit d'accompagnement des acteurs</li> <li>• Déficit de l'information des partenaires techniques</li> <li>• Pistes de production difficilement praticables</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non délimitation des zones de pâturages,</li> <li>▪ Manque d'organisation des acteurs du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire des digues et des ouvrages anti-sel et de retenue d'eau</li> <li>• Appuyer la dotation de matériel agricole de labour, de récolte et de post-récolte (03 tracteurs, 06 motoculteurs, 01 moissonneuse, 02 décortiqueuses, 02 batteuses, 03 moulins)</li> <li>• Faciliter la mise en place de la plateforme riz prévue par le PROVALE CV</li> <li>• Appuyer la dotation suffisante et à temps des intrants</li> <li>• Former et encadrer des agriculteurs</li> <li>• Organiser les producteurs et les femmes en GIE et coopératives</li> <li>• Créer et équiper 06 périmètres maraichers</li> <li>• Créer et équiper 02 fermes agricoles</li> <li>• Réhabiliter (clôture et équipements) le bloc maraîcher de Bambaly brassou</li> <li>• Créer des pares-feux nus et verts</li> <li>• Instaurer des cadres de concertation permanente entre agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Appuyer la diversification des cultures</li> <li>• Promouvoir le micro-jardinage et soutenir le développement du maraichage</li> <li>• Construire et équiper une infrastructure de conservation et de transformation des produits agricoles.</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Construire 02 magasins de stockage dans les zones fluviale et centre (un magasin dans chaque zone)</li><li>• Construire des pistes de production</li></ul> |
|--|--|

#### 5.2.1.4. Elevage

A l'instar des autres communes de la région de Sédhiou, la collectivité territoriale de Dioudoubou est une zone d'élevage par excellence. Ceci peut s'expliquer d'une part par la ruralité de la Commune et d'autre part le fait que l'élevage constitue un moyen de thésaurisation. L'élevage malgré le type extensif et traditionnel, est la troisième activité économique de la localité après l'agriculture et la pêche.

Cependant, face à la raréfaction de terres de pâturage, les éleveurs sont actuellement confrontés à un problème

de vol récurrent et d'alimentation du bétail. Ainsi, le pâturage se fait plus dans les communes rurales environnantes. Les vols récurrents se font souvent à bras armés. Pour faire face à ces cas de vols et mieux gérer la divagation des animaux, une fourrière clôturée a été mise en place dans la commune. Elle est gérée par la commune.

L'analyse de la composition du cheptel fait apparaître une variété de ruminants constituée de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, etc.

**Tableau 5: Composition du cheptel de la commune de Dioudoubou**

Espèces	Fluviale	Centre	Forestière	Total commune
<b>BOVINS</b>	121	421	92	<b>634</b>
<b>EQUINS</b>	-	2	3	<b>5</b>
<b>ASINS</b>	54	35	58	<b>147</b>
<b>OVINS</b>	103	233	212	<b>548</b>
<b>CAPRINS</b>	203	279	468	<b>950</b>
<b>PORCINS</b>	50	35	40	<b>125</b>
<b>VOLAILLES</b>	464	414	1 829	<b>2 707</b>

Source : Enquêtes PDC 2022

Avec une population composée essentiellement d'agro-pasteurs, ces ruminants jouent également un rôle prépondérant dans les travaux agricoles. En outre, la potentialité apicole est bien présente dans la commune de

Dioudoubou compte tenu du cadre écologique favorable aux végétations. Selon les résultats du diagnostic, son exploitation est faiblement ressentie dans l'économie locale car une centaine de personnes sont actuellement en activité.

#### ❖ Santé animale

La santé animale au niveau de la commune est très précaire. Elle est surtout caractérisée par l'insuffisance de la prophylaxie et du personnel vétérinaire. En effet, la Commune de Dioudoubou bénéficie de la présence du poste

vétérinaire de l'arrondissement de Simbandi Brassou, mais actuellement, le poste est vacant et c'est l'agent du poste vétérinaire de Tanaff ou le chef départemental qui se trouve à Goudomp qui sillonne la zone.

Les principales pathologies identifiées dans la commune sont les suivantes :

- La maladie de new castel de la volaille
- La pasteurellose
- Le charbon symptomatique
- La dermatose modulaire
- La trypanosomiase
- Le parasitisme
- La fièvre aphteuse ;
- etc.

## ❖ La production animale

Les sous-produits de l'élevage concernent entre autres :

- **La viande** : Il existe des aires d'abattage non réglementaires qui ne répondent à aucune norme d'hygiène au niveau de la Commune. Cependant, des problèmes de conservation et commercialisation de la viande ont été soulevés par les acteurs lors du diagnostic participatif.
- **La production laitière** : Elle n'est pas très importante dans la commune du fait des races disponibles. En effet, la production laitière a du mal à atteindre les trois (03) litres par vache en saison sèche.

Malgré ce potentiel relativement intéressant, la pratique de l'élevage reste encore très traditionnelle et nécessite une valorisation optimale pour devenir un élevage de rente.

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de zones de pâturage</li> <li>▪ Diversité du cheptel</li> <li>▪ Existence d'aires d'abattage (tueries)</li> <li>▪ Existence d'un abreuvoir</li> <li>▪ Existence d'une fourrière clôturée</li> <li>▪ Présence du poste vétérinaire de l'arrondissement de Simbandi Brassou</li> <li>▪ <b>Partenaires : CHILD FUND (dotation de sujets aux familles vulnérables)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vol de bétails récurrent</li> <li>• Difficulté des conditions d'accès aux crédits</li> <li>• Feux de brousses réguliers</li> <li>• Insuffisance de forages et d'abreuvoirs</li> <li>• Abreuvoir non fonctionnel</li> <li>• Puits pastoral non fonctionnel</li> <li>• Absence de parcours de bétail</li> <li>• Divagation des animaux / Conflits entre agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Absence de pharmacies vétérinaires</li> <li>• Faible développement de l'embouche (bovine, ovine et porcine) et de l'aviculture</li> <li>• Absence d'unités de transformation et de conservation des produits d'élevage</li> <li>• Faibles capacités techniques des acteurs de la filière (absence d'un encadrement technique)</li> <li>• Absence d'une MDE (maison des éleveurs)</li> <li>• Absence de parc à vaccination</li> <li>• Absence de subvention de l'aliment de bétail</li> <li>• Insuffisance du personnel qualifié</li> <li>• Refus à la vaccination du bétail</li> <li>• Présence d'aires d'abattage non réglementaires</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insécurité</li> <li>▪ Déficit d'information sur les opportunités</li> <li>▪ Surcharge des espaces disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'insémination artificielle</li> <li>• Développer l'élevage semi intensif</li> <li>• Faciliter aux éleveurs l'accès aux crédit (FONSTAB, DER, etc.)</li> </ul>

- Construire des puits pastoraux et abreuvoirs dans chaque zone
- Aménager les 04 mares existantes (Dioudoubou-Manécounda ; Bambaly-Bissary ; Bambaly-Tabadiang et Tognataba)
- Créer Pares-feux verts et nus
- Mettre en place de comité d'alerte et de veille
- Délimiter, délibérer et matérialiser des Parcours de bétail
- Organiser les acteurs de l'élevage (la Maison des Eleveurs - MDE)
- Créer un parc à vaccination opérationnelle
- Former les éleveurs sur les techniques de production de fourrage
- Faciliter aux éleveurs l'accès aux aliments de bétail de qualité subventionnés
- Appui à la sensibilisation des éleveurs pour la vaccination du bétail et aux six (06) maladies zoonotiques prioritaires
- Mettre en place des aires d'abattage réglementaires

#### 5.2.1.5. Pêche

La commune de Dioudoubou, compte tenu de sa position géographique par le fleuve Casamance, dispose d'importantes potentialités halieutiques. La pêche est essentiellement pratiquée par les populations riveraines du fleuve notamment au niveau de la zone Fluviale. Elle occupe une place très importante dans l'économie de la commune de Dioudoubou. Cependant, ce secteur qui se fait de manière artisanale et informelle, est sous valorisé.

##### ❖ Les ressources halieutiques

La commune est caractérisée par la pêche des poissons et des crevettes. Les principales espèces disponibles dans la localité sont les Tilapia « *Sarotherodon melanotheron* », Carpes blanches « *Pomadasys jubelini* » et les crevettes (*pénéaus notialis*), etc.

Avec l'avancée de la langue salée, une perturbation de l'écosystème de la mangrove et du fleuve est notée, occasionnant la disparition de certaines espèces de poissons d'eau douce (clarias, lates, bagrus, etc.).

Toutefois, le commerce des produits halieutiques est plus mené par les femmes.

##### ❖ Les équipements et infrastructures

Malgré les méthodes d'exploitation jugées traditionnelles et peu performantes, on recense une flotte navale composée de près de 30 pirogues dont 27 traditionnelles et non motorisées.



L'analyse des résultats a montré la présence de 60 pêcheurs dont plus de la moitié ont des licences de pêche. Il faut également signaler que 52 des 60 artisans pêcheurs sont localisés dans la zone Fluviale.

Selon le diagnostic fait au niveau de la pêche avec le service départemental, les acteurs de la pêche, pour la capture, utilisent :

- Les filets mono-filaments en nylon non biodégradables avec des mailles de 50 pour la surface et le filet maillant dévirant (FMD) de fonds mono filament en fibre de taille 90 à 100 d'où au nombre de 03 pour les poissons et 07 FMD à crevettes. Cependant, ce type de pratique n'est pas conforme avec la réglementation conformément au code de la pêche. On en dénombre 46 dans la commune de Dioudoubou

En ce qui concerne les infrastructures, la commune ne compte aucune infrastructure (bâtiments et unité de conservation) au niveau des sites de débarquement.

L'Aquaculture est peu développée dans la Commune du fait que les acteurs ne bénéficient pas de formation, d'encadrement et de matériel appropriés à l'activité.

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Présence du fleuve (08 km de côte dans la zone fluviale)</i></li> <li>▪ <i>Existence de divers acteurs</i></li> <li>▪ <i>Existence de pirogues, filets, moteurs, etc.</i></li> <li>▪ <i>Existence de la ressource (poissons, crevettes, etc.)</i></li> <li>▪ <i>Existence des zones de débarquement à Sanoufily, Bambaly brassou, Boraya, Kindombalicounda, Malandiancounda, Bissary</i></li> <li>▪ <i>Le commerce des produits halieutiques est plus mené par les femmes</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de zone de protection et de repos biologique</li> <li>• Non-respect des réglementations</li> <li>• Absence de pirogues modernes et de moyens logistiques pour les pêcheurs</li> <li>• Insuffisance d'équipements (gilets, filets de pêche adéquats, moteurs, etc.)</li> <li>• Absence d'unités de conservation et de transformation des produits halieutiques</li> <li>• Absence des activités piscicoles</li> <li>• Déficit d'encadrement des acteurs</li> <li>• Surexploitation et rareté des ressources halieutiques</li> <li>• Présence des étrangers qui ne respectent la réglementation</li> <li>• Sous-développement du secteur de la transformation des produits halieutiques</li> <li>• Absence de marché permanent</li> <li>• Absence de comités ou d'organisation des acteurs</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Filets non conventionnels</i></li> <li>▪ <i>Repos biologique non respecté</i></li> <li>▪ <i>Coupe abusive mangrove</i></li> <li>▪ <i>Salinisation des eaux du fleuve</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Instaurer le repos biologique et Reboiser la mangrove</i></li> <li>• <i>Faciliter aux acteurs de la filière l'accès aux équipements (pirogues, moteurs, gilets, GPS, fours, etc.)</i></li> </ul>

- Augmenter la surveillance et le contrôle de l'utilisation des filets de pêche et Sensibiliser davantage les pêcheurs
- Construire un quai de pêche avec des chambres froides à Kindombalicounda
- Développer la pisciculture dans la zone fluviale
- Renforcer les capacités des acteurs de la pêche
- Former et appuyer les femmes transformatrices d'une unité moderne de transformation de poissons et autres produits de la mer

### 5.2.2. Gestion des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques

L'environnement de la Commune de Dioudoubou est caractérisé par les ressources naturelles suivantes :

- Une partie de la forêt classée de Balmadou située en zone forestière ;
- Le fleuve Casamance dans la partie de la zone fluviale ;
- Les marigots, mares ;
- Le bois villageois à Bissary et ;
- Les carrières

A l'instar de la situation des ressources naturelles sur le territoire national, les ressources naturelles de la Commune de Dioudoubou sont actuellement touchées par une forte dégradation qui peut être irréversible si rien n'est fait. Ce processus de dégradation est très avancé dans certaines zones du terroir communautaire de la Commune.

En effet, la pression foncière causée par l'extension des espaces de culture et de plantation conjuguées avec l'accroissement des besoins des populations en bois d'œuvre, bois de menuiserie, bois de chauffe et pharmacopée et une méconnaissance des limites de la forêt classée ont entraîné :

- Un empiétement sur l'espace de la forêt classée avec des défrichements anarchiques, et ;
- Une surexploitation des ressources forestières et ligneuses d'où la raréfaction de certaines espèces (*caïlcédrat, Venn, etc.*).

Le fleuve est confronté à des contraintes d'ordre environnemental dû à une remontée de la salinisation qui déstabilise le cours d'eau et l'effet de la surexploitation. La mangrove dans cette partie du fleuve est quasi-inexistante suite aux années de sécheresse et des coupes abusives. Ces facteurs ont comme conséquence la perturbation de l'habitat naturel de certaines espèces de poisson et la raréfaction des produits halieutiques d'eau douce.

Quant à l'exploitation des carrières, elle est soumise à une non maîtrise de la gestion de ces ressources par les autorités locales. La principale contrainte est l'exploitation abusive et non contrôlée des carrières de la Commune.

Les marigots et mares ont une capacité de rétention d'eau très réduite due à un ensablement. Cette situation est accentuée par les changements observés au niveau de la pluviométrie (déficit et irrégularité des pluies)

Face à cette situation, des modes d'exploitation qui tiennent compte des capacités de régénération de ces écosystèmes s'imposent comme une alternative crédible à leur gestion durable. Ainsi, la commune de Dioudoubou doit se doter de règles communautaires consensuelles pour restaurer, protéger et gérer les ressources naturelles de sa Collectivité Territoriale à travers des conventions locales et la redynamisation des comités de lutte et de surveillance.

A cet effet, l'USAID à travers l'ONG locale Ali Wili appui la commune dans la gestion des ressources forestières par la lutte contre les feux de brousse, la production de plants forestiers, le reboisement. Cette structure travaille directement avec les comités de lutte et de surveillance. Toutefois, ces derniers composés d'hommes et de femmes, sont sous-équipés et ont une insuffisance des capacités sur la gestion des ressources naturelles.

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fleuve Casamance et ses affluents</li> <li>▪ Existence de la forêt classée de Balmadou</li> <li>▪ Existence d'un bois villageois à Bissary</li> <li>▪ Existence de marigot, mares temporaires</li> <li>▪ Existence de divers types de sols et des bas-fonds</li> <li>▪ Existence de carrières de sable, gravillons,</li> <li>▪ Existence de la flore et de la faune</li> <li>▪ Présence du service départemental des Eaux et Forêts</li> <li>▪ Présence du marigot de Tanaff</li> <li>▪ Partenaire : USAID Ali Wili ; (gestion des ressources naturelles), OMVG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feux de brousse</li> <li>• Exploitation anarchique du bois et des produits forestiers</li> <li>• Culture abusive des anacardiens</li> <li>• Exploitation non contrôlée des carrières</li> <li>• Absence de digues de retenue d'eau</li> <li>• Salinisation de l'eau du fleuve</li> <li>• Disparition de la mangrove</li> <li>• Ensablement et tarissement précoce du marigot et des mares d'eau</li> <li>• Défrichements anarchiques,</li> <li>• Empiètement sur la forêt classée</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avancée de la salinité</li> <li>▪ Coupe abusive mangrove</li> <li>▪ Déficit et irrégularité de la pluie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations sur la protection de l'environnement</li> <li>• Former et équiper des comités de lutte et de surveillance (contre les feux de brousse)</li> </ul>

- Multiplier les reboisements au niveau des espaces forestières
- Appuyer la création de pépinières communautaires
- Recenser les carrières existantes et contrôler leur exploitation
- Construire des ouvrages antiérosifs et de retenue d'eau
- Restaurer la mangrove
- Aménager les mares d'eau
- Délimiter l'espace de la forêt classée de Balmadou qui concerne la commune

### 5.2.3. Secteurs d'appui à la production

#### 5.2.3.1. Energie

Les résultats du diagnostic participatif ont montré qu'au niveau de la commune de Dioudoubou le réseau de la SENELEC est en cours d'installation pour la plupart des villages. Cependant, il y existait un réseau de distribution d'énergie solaire avec l'accompagnement du PERACOD.

L'éclairage public est quasi déficitaire dans la commune voire inexistante. Le réseau électrique compte un nombre total de 108 abonnements dont 72 dans la zone Forestière et 36 au niveau du Centre. Toutefois, pour pallier cette faible desserte, certains ménages et infrastructures disposent de panneaux solaires (80) ou de groupes électrogènes au nombre de huit (08). Ces groupes sont le plus souvent utilisés pour alimenter le forage et animer les manifestations culturelles et culturelles et les cérémonies religieuses (gamou), de mariage et baptême.

**Tableau 6: Situation de l'accès à l'électricité dans la commune par zone**

Données collectées	Fluviale	Centre	Forestière	Total
Nbre de ménages connecté au réseau Conventionnel	-	36	72	<b>108</b>
Nbre de ménages disposant de panneaux solaires	58	14	8	<b>80</b>
Nbre de groupes électrogènes	5	3	-	<b>8</b>

Source : Enquête PDC 2022

<b>Potentialités</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de la SENELEC</li> <li>▪ Existence de panneaux solaires</li> <li>▪ Existence de minicentrales (Sanoufily, Malandiancounda et Bissary)</li> <li>▪ Existence de groupes électrogènes</li> <li>▪ Raccordement en cours réseau SENELEC pour certains villages (Tognataba et Santhiaba)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minicentrales non fonctionnelles</li> <li>• Absence du réseau de la SENELEC dans la plupart des villages</li> <li>• Faible couverture du réseau privé de distribution d'énergie solaire</li> <li>• Coupures très fréquentes</li> <li>• Cherté de l'électricité</li> <li>• Insuffisance de l'éclairage public</li> <li>• Absence de lampadaires solaires</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance de moyens de la collectivité locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etendre le réseau SENELEC sur toute la commune (Malandiancounda, Boraya, Sanoufily, Kindombalicounda, Bissary, Nibrasse)</li> <li>• Installer des lampadaires solaires dans tous les villages de la commune</li> <li>• Opérationnaliser les centrales solaires surtout dans la zone Fluviale qui peuvent également servir de source d'énergie pour les écoles, cases de santé, etc.)</li> </ul>

### 5.2.3.2. Transport et communication

La commune de Dioudoubou souffre d'un déficit énorme en infrastructures routières. Il n'existe pas de route goudronnée dans la localité. Les seules voies de communication qui permettent de desservir les villages sont des pistes latéritiques. Il en existe 8 au niveau de la commune. On peut citer :

- ✓ La piste Dioudoubou – Manécounda – Santhiaba - Malandiancounda – Boraya (déjà réalisé 11 km)
- ✓ La piste Boraya – Kindombalicounda – Sanoufily – Bissary – Bambaly – Tabadiang (9 km)
- ✓ La piste Santhiaba – Bissary (2 km)
- ✓ La piste Dioudoubou – Tognataba (2 km)
- ✓ Piste Tognataba – Bambaly (3,5 km)

Par ailleurs d'autres chantiers très sablonneux et impraticables pendant l'hivernage, se spécifient dans la zone.

Les types de moyens de transport urbain qui desservent les villages de la Commune sont consignés dans le tableau ci-dessous avec la prédominance des motos taxis et charrettes pour les déplacements sur terre et une flotte de 4 pirogues pour les traversées maritimes.

**Tableau 7: Moyens de transport de la Commune de Dioudoubou**

<b>Moyens de transport</b>	<b>Fluviale</b>	<b>Centre</b>	<b>Forestière</b>	<b>TOTAL COMMUNE</b>
<b>Moto taxi ou Jakarta</b>	13	16	40	69
<b>Tricycles</b>	-	-	1	1
<b>Pirogues</b>	4	-	-	4
<b>Charrettes</b>	24	-	-	24

Concernant la couverture du réseau téléphonique, il est relativement faible avec la quasi-totalité des villages qui ne sont pas traversés par le réseau de la Sonatel fixe.

Le réseau de téléphonie mobile (Orange et Free) couvre officiellement l'ensemble des villages de la localité, mais de manière sporadique parfois dans certains villages du fait de leur situation topographique au niveau des frontières.

De plus, la couverture radiophonique est assez bonne dans la mesure où l'ensemble des stations émettant dans la zone plus particulièrement la radio « Pkoumel ». FM qui est à Goudomp sont bien reçues à Dioudoubou.



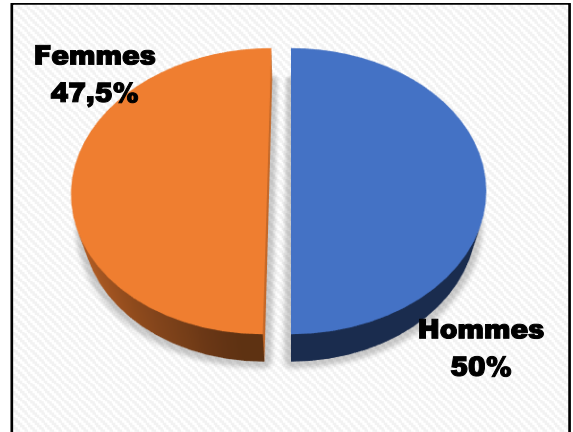
<b>Potentialités</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de pistes de production</li> <li>▪ Existence de moyens de transport</li> <li>▪ 69 Jakarta, 01 tricycle, 24 charrettes</li> <li>▪ Existence de réseau Free et Orange</li> <li>▪ Présence de chauffeurs</li> <li>▪ Existence de quai à Boraya, Malandiancounda, Sanoufily et Kindombalicounda</li> <li>▪ Existence de pirogues de transport privés</li> <li>▪</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de pistes de production</li> <li>• Pistes impraticables en saison de pluie</li> <li>• Absence d'entretien préventif et curatif de la piste latéritique</li> <li>• Enclavement de plusieurs villages surtout au niveau de la zone Fluviale</li> <li>• Mauvaise couverture du réseau téléphonique (orange et Free)</li> <li>• Inexistence de bus horaires et de taxis brousse</li> <li>• Absence de gare routière</li> <li>• Absence de quai de débarquement au niveau de la zone Fluviale</li> <li>• Absence de pirogue de transport</li> <li>• Difficulté de la traversée entre Sanoufily – Samboucounda</li> <li>• Absence d'une radio communautaire</li> <li>• Absence d'organisations des acteurs</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque d'organisation</li> <li>▪ Absence de ralentisseur</li> <li>▪ Déficit d'éclairage public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction des pistes de production : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piste Boraya – Kindombalicounda – Sanoufily – Bissary – Bambaly – Tabadiang (9 km)</li> <li>- Piste Santhiaba – Bissary (3 km)</li> <li>- Piste Dioudoubou – Tognataba (2 km)</li> <li>- Piste Tognataba – Bambaly (3,5 km)</li> </ul> </li> <li>• Réaliser le bitumage de l'axe Sandiniéry - Baghère</li> <li>• Faire un plaidoyer pour l'amélioration de la couverture téléphonique par l'installation d'antennes</li> <li>• Construire une gare routière</li> <li>• Aménager un quai de débarquement au niveau de la zone Fluviale</li> <li>• Appuyer la commune à se doter d'une pirogue de transport</li> <li>• Construire le pont - barrage Sanoufily – Samboucounda sur 1,5 km</li> <li>• Appuyer la création d'une radio communautaire</li> <li>• Organiser les acteurs du secteur du transport</li> </ul>

## 5.2.4. Profil gouvernance

### 5.2.4.1. Les organes de la commune

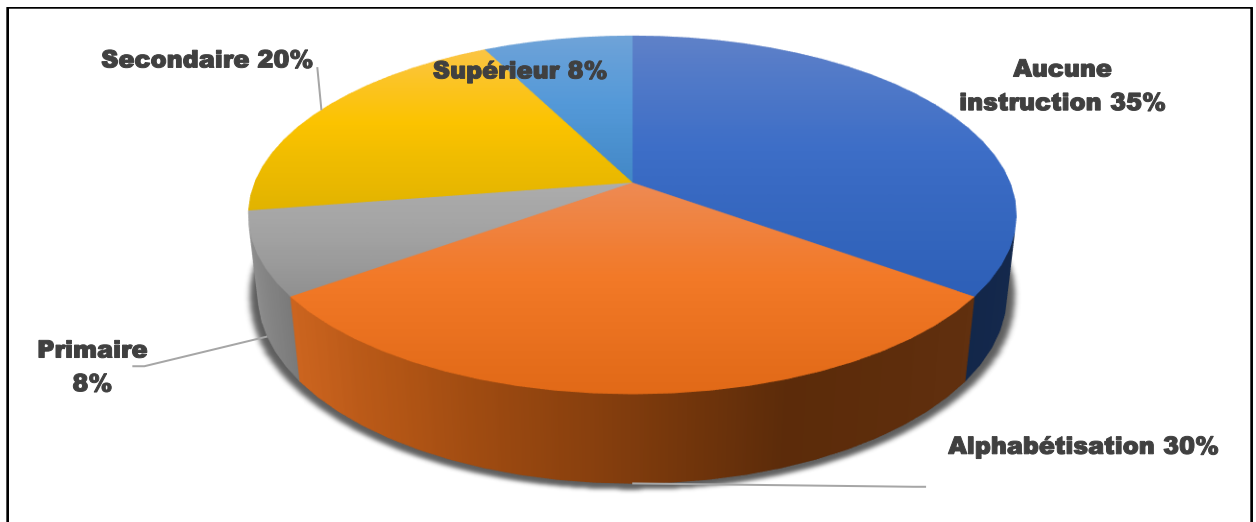
La Commune de Dioudoubou est une personne morale de droit public dirigée par un organe délibérant et un organe exécutif qui disposent chacun de compétences spécifiques. L'organe exécutif est représenté par le Maire et l'organe délibérant par le conseil Municipal. Ce dernier compte quarante (40) membres dont dix-neuf (19) femmes, soit 47,5% des membres du conseil municipal.

**Graphique 5: Répartition des conseillers selon le sexe**



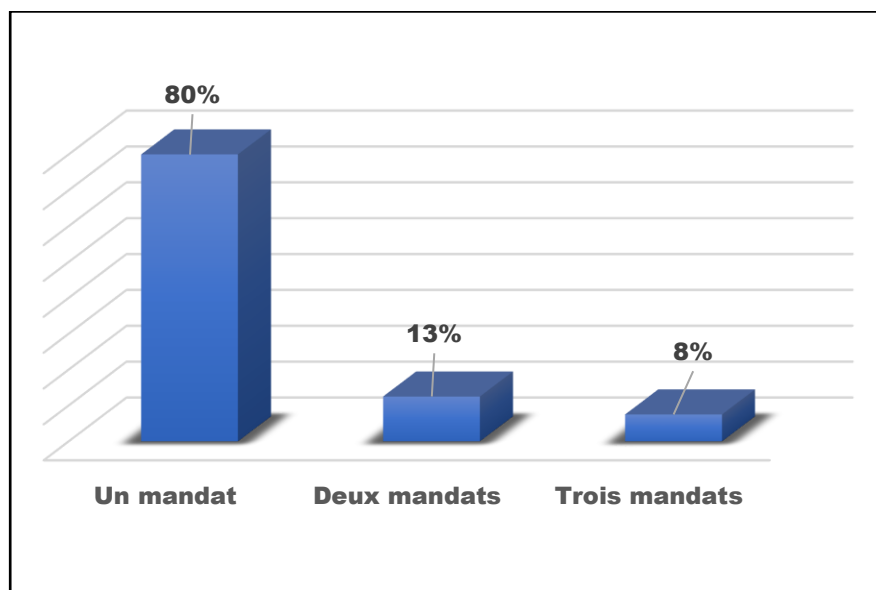
Le niveau d'instruction des élus est un indicateur pertinent dans l'analyse institutionnelle. Il permet de mesurer la capacité des élus à comprendre les textes et leurs prérogatives dans l'exercice de leurs fonctions. Les élus ont relativement un bon niveau d'instruction. En effet, ceux qui ont un niveau secondaire, primaire ou supérieur représentant respectivement 8%, 20% et 8% des membres du conseil municipal. Les conseillers municipaux n'ayant aucun niveau d'instruction ne représentent que 35%.

**Graphique 6 : Niveau d'instruction des élus locaux**



La plupart des conseillers municipaux sont soit à leur premier mandat soit à leur deuxième mandat. En effet, les élus qui ont un mandat font 72,5% tandis que ceux qui ont deux mandats représentent 17,5% des membres du conseil municipal. Les élus qui effectuent leur quatrième mandat font 7,5%, ceux qui sont au 3<sup>ème</sup>, 2,5%.

**Graphique 7 : Situation des mandats des élus**



Le Conseil Municipal, dirigé par le Maire, règle les affaires de la commune par délibérations. Il a pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel pour l'intérêt communal.

Chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal, le Bureau Exécutif est composé du Maire et de ses Adjoints. Ainsi, pour mener à bien ses fonctions d'organe d'exécution de la collectivité locale, le Bureau Exécutif s'appuie sur des collèges de réflexion appelés commissions. Ces dernières forment les instances techniques du conseil municipal. L'esprit de la mise sur pied de ces commissions vise à donner à cette instance une bonne lisibilité de l'ensemble des secteurs intéressant la promotion et le développement de la collectivité locale. En fait, les commissions se chargent théoriquement des missions spécifiques d'aide à la prise de décision. C'est ainsi que les commissions suivantes ont été créées :

- Commission Administrative
- Commission de l'Education
- Commission Jeunesse, Loisirs, Culture et Sport
- Commission Domaniale et Environnement
- Commission chargée des Affaires Religieuses
- Commission Santé, Hygiène et Actions Sociales

#### **5.2.4.2. Partenariat et Développement territorial**

La collectivité locale de Dioudoubou bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement dans des domaines d'intervention très variés. Il s'agit essentiellement de :

- **PPDC** : construction de digues et ponts entre Bambaly Brassou – Bissary et Tognataba – Santhiaba.
- **CHILD FUND** : intervention dans les pesées des enfants, rencontre et partage avec les femmes et les ASC accompagnement des enfants malnutris, prestations culinaires avec les OCB, formation et renforcement de capacités des ASC dans la nutrition.
- **UNICEF** : construction de salles de classe
- **WORLD VISION** : Parrainage des enfants en situation de vulnérabilité et des enfants handicapés (0-7 ans et 0-12 ans), Santé, Développement communautaire, Nutrition, etc.
- **ANCAR** : Distribution de semences, Formation, Conseil Agricole, Accompagnement des producteurs
- **PAPSEN** : Construction de la piste de production Dioudoubou – Santhiaba – Malandiancounda – Boraya.
- **ARD** : Appui technique, Renforcement de capacités des élus locaux, Planification, Décentralisation et Développement local
- **FERA** : Recrutement et formation de 11 agents pour l'entretien des pistes
- **PUDC** : Construction de la ferme agricole départementale à Tabadiang Santassou, Dotation d'équipements post récoltes aux GPF et Appui/ Conseil
- **AGRIJEUNES** : Financement de jeunes dans des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques
- **ASUFOR** : Gestion des forages
- **SYAPE** : Construction de puits modernes

#### 5.2.4.3. Les finances Locales

L'analyse budgétaire laisse apparaître une évolution du budget de la commune qui est passé de 190 576 700 FCFA en 2019 à 202 890 000 FCFA en 2021. Ce budget est réparti en investissement (126 000 000 FCFA) et fonctionnement (76 890 000 FCFA).

**Tableau 8 : Récapitulatif des dépenses de la commune de Dioudoubou**

SECTION FONCTIONNEMENT	
CABINET DU MAIRE	22 400 000
SECRETARIAT ET BUREAU	17 990 000
RECETTES MUNICIPALES	500 000
SERVICE DE PERCEPTION	740 000
PROTECTION POPULATION CONTRE FLEAUX ET CALAMITES	1 000 000
NETTOIEMENT	4 500 000
EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE ET SPORTS	15 550 000
SANTE-HYGIENE ET ACTIONS SOCIALES	2 500 000
ENTRETIEN ET REPARATION	1 710 000

FETES ET CEREMONIES	1 200 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000 000
CONTINGENT ET PARTICIPATION	5 800 000
DEPENSES DIVERSES	2 000 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 890 000</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
HOTEL DE VILLE, MAIRIE ET ANNEXES	2 000 000
SANTE : VOIRIES ET RESEAUX	66 000 000
SANTE-HYGIENE-ACTIONS SOCIALES	20 000 000
ACQUISITION DE GROS MATERIEL	11 000 000
ACQUISITION DE GROS MATERIEL	15 000 000
VOIRIE URBAINE	1 000 000
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	7 000 000
OPERATIONS FINANCIERES	4 000 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>126 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>202 890 000</b>

L'analyse des résultats de la Mesure de performance Publique (MPP) au niveau de la Commune de Dioudoubou met en exergue plusieurs conclusions parmi lesquelles :

- Une maîtrise partielle des potentialités économiques de la commune ;
- Une mauvaise tenue des archives concernant surtout les registres au niveau du service de l'état civil ainsi que les autres documents administratifs même si des efforts ont été réalisés dans ce sens ;
- Une bonne circulation de l'information ; en effet, d'énormes efforts sont réalisés par la commune pour informer la population ;
- Une bonne exécution du budget, elle était de 100% pour l'exercice de l'année 2019 et celle de 2020.

En outre, l'étape de diagnostic participatif de zone a permis aux communautés de proposer de multiples lignes d'actions que la municipalité doit mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations.

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Existence d'un hôtel communal</b></li> <li>▪ <b>Existence de logistiques et de mobiliers de bureau (armoires, tables, chaise, etc.)</b></li> <li>▪ <b>Existence d'un véhicule</b></li> <li>▪ <b>Partenaires : PAPSEN, CHILD FUND, USAID, WORLD VISION, PPDC, UNICEF, PAM, FERA (entretien des pistes), ETC.</b></li> <li>▪ <b>Existence des conseils communaux des enfants et de la jeunesse</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maison communautaire vétuste</li> <li>▪ Insuffisance d'équipements et de logistiques</li> <li>▪ Déficit de renforcement de capacités des élus locaux</li> <li>▪ Faible taux de recouvrement des impôts et taxes</li> <li>▪ Problèmes d'archivage des registres et autres documents administratifs</li> <li>▪ Difficultés d'accès au foncier (délibérations)</li> <li>▪ Pas de femmes aux postes décisionnels du conseil municipal (aucune femme élue n'est adjointe au Maire et elles ne président aucune commission)</li> </ul>
<b>Causes</b>	<b>Solutions/Perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Manque de ressources de la commune</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter la maison communautaire</li> <li>▪ Doter la commune d'équipements et de mobiliers</li> <li>▪ Renforcer les capacités des conseillers sur les textes des lois sur l'Acte III de la décentralisation, la fiscalité locale</li> <li>▪ Renforcer les capacités des membres des commissions sur leurs rôles et missions</li> <li>▪ Recruter et former des collecteurs</li> <li>▪ Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur le paiement des impôts et taxes locaux</li> <li>▪ Recruter et former du personnel dans les techniques d'archivage</li> <li>▪ Faciliter les délibérations sur le foncier</li> <li>▪ Développer la coopération décentralisée</li> <li>▪ Sensibiliser les hommes pour permettre aux femmes d'occuper des postes de décision dans le conseil municipal</li> <li>▪ Matérialiser les limites entre les communes de Dioudoubou et Karantaba</li> </ul>



## 6. PLAN D'ACTION

### 6.1. Planification stratégique

#### 6.1.1. Problématiques majeures de développement

Les résultats du diagnostic participatif ont démontré que la commune de Dioudoubou renferme d'énormes potentialités économiques et écologiques. Toutefois, force est de constater qu'elle n'arrive pas à en tirer pleinement profit.

La valorisation de ces ressources et potentialités devrait permettre une amélioration considérable des conditions de vie des populations. Il urge alors de soutenir davantage le développement de l'économie locale et de la transformation afin d'augmenter les revenus des ménages, en mettant l'accent plus sur les secteurs à forte valeur ajoutée parmi lesquels : l'agriculture, le maraichage, l'arboriculture, la pêche, l'élevage, le commerce, l'artisanat, etc.

Aussi, ces résultats ont mis en exergue l'enclavement de la commune et le faible niveau de satisfaction des besoins en matière de services sociaux de base dans la commune de Dioudoubou. Ainsi, beaucoup d'efforts restent à faire dans ces secteurs.

En effet, le désenclavement de la commune passe nécessairement par la réalisation d'infrastructures telles que les pistes rurales qui vont relier les principaux établissements humains ainsi que les axes les plus importants.

En outre, le développement durable requiert la mise en place d'infrastructures de base de qualité et géographiquement mieux réparties. A cela, s'ajoute la dotation aux populations de services sociaux indispensables (éducation, santé, hydraulique, etc.). La satisfaction de ces besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel de sortie de la pauvreté. En effet, l'accès à des infrastructures de base, de santé, d'éducation et de formation, d'adduction d'eau potable a un effet direct sur la qualité de vie des populations. Il détermine en plus l'offre d'opportunités économiques aux populations.

Ainsi, pour permettre le développement socio-économique local, l'amélioration du cadre de vie et la gestion durable des ressources naturelles ainsi que la protection de l'environnement doivent être privilégiées.

Dans le cadre de la gouvernance des affaires locales de la commune, le diagnostic a fait ressortir que les acteurs locaux, aussi dynamiques soient-ils, restent confrontés à un déficit capacitaire accru. Ce qui constitue un facteur limitant surtout à l'endroit des élus dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, la promotion de la bonne gouvernance requiert aussi le renforcement des capacités de la société civile qui doit participer à la cogestion du développement local et assurer également la gestion, l'entretien et la maintenance de certaines infrastructures.

Ainsi, il est important de mener des actions de renforcement du leadership et des capacités de management des acteurs dans une perspective d'amélioration de la gestion et de développement du réseau de partenariat de la commune.

### 6.1.2. Vision

Cette étape assez délicate a nécessité la présence des conseillers municipaux, des personnes ressources, des représentants de diverses couches sociales et des services déconcentrés de l'Etat.

Dans une logique de se conformer aux politiques sectorielles (PSE, PRDI, PDD, etc.) et aussi d'atteindre les ODD, les parties prenantes susmentionnées ont défini pour les cinq (05) ans à venir une vision partagée. Selon ces dernières, pour les 05 ans à venir, il faudra asseoir un développement économique et social durable pour la commune de Dioudoubou. C'est ainsi qu'elles ont défini, de manière participative une vision devant permettre de réaliser le futur souhaité de la commune. Il s'agira de :

**« Faire de Dioudoubou une commune désenclavée, et émergente d'ici 2026, basée sur l'amélioration du cadre de vie, des services sociaux de base et un développement soutenu des activités économiques ».**

Cette vision est adossée aux politiques nationales en vigueur, et articulée au PSE. Elle épouse également celle des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Par ailleurs, ceci passera inéluctablement par la croissance des infrastructures économiques qui auront un effet direct sur le rehaussement des recettes fiscales. Ce qui permettra d'une part, de soutenir d'autres activités économiques telles que l'agriculture, le maraichage, la pêche, le commerce, l'élevage et l'artisanat. Ces activités, si elles sont valorisées, devront être le moteur du développement de la commune de Dioudoubou.

D'autre part, cette création de richesses entraînera de manière directe ou indirecte le développement des secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation qui sont actuellement l'un des principaux soucis du Conseil Municipal. En effet, les recettes fiscales faciliteront la construction d'infrastructures sociales (postes de santé, cases de santé, écoles, etc.). De même, les revenus individuels tirés de ces activités par les populations permettront, entre autres, un accès facile aux soins de santé, à l'éducation, etc., et à une autonomisation des jeunes et des femmes.

### 6.1.3. Axes stratégiques et Objectifs de développement

Pour atteindre les objectifs de développement que la commune s'est fixée, les populations de concert avec le Conseil Municipal et les Services Techniques Décentralisés (STD), ont dégagé quatre axes stratégiques qui devront servir de porte d'entrée à toutes les actions retenues durant les cinq prochaines années (2022 – 2026). Ces axes ont été retenus en articulation avec les objectifs spécifiques du Plan Sénégal émergent (PSE). Ils s'articulent autour de :

### **AXE 1 : DESENCLAVEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

- ☞ **OS1** : Désenclaver les zones de production et moderniser le transport routier et fluvial
- ☞ **OS2** : Améliorer l'accès aux technologies de la communication et de l'information
- ☞ **OS3** : Restaurer et préserver durablement les ressources naturelles

### **AXE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET DE LA TRANSFORMATION**

- ☞ **OS1** : Accroître les potentialités agricoles
- ☞ **OS2** : Augmenter la production animale et végétale
- ☞ **OS3** : Valoriser et transformer les produits locaux
- ☞ **OS4** : Soutenir le secteur du commerce et des services
- ☞ **OS5** : Développer la pêche et l'exploitation du sel
- ☞ **OS6** : Promouvoir la Culture et l'Artisanat comme leviers de Développement

### **AXE 3 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROMOTION DES JEUNES ET DES FEMMES**

- ☞ **OS1** : Améliorer l'accès à l'énergie
- ☞ **OS2** : Améliorer les conditions d'étude dans le secteur éducatif
- ☞ **OS3** : Assurer l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement
- ☞ **OS4** : Développer le secteur de la santé
- ☞ **OS5** : Améliorer les conditions d'encadrement et de loisirs des jeunes
- ☞ **OS6** : Alléger les conditions de travail des femmes

### **AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA SECURITE**

- ☞ **OS1** : Renforcer les capacités et les compétences du conseil municipal
- ☞ **OS2** : Renforcer les capacités organisationnelle et technique des OCB (GIE, GPF, ASC) et de la société civile (Comités de santé, comités de gestion)
- ☞ **OS3** : Assurer une gestion transparente du foncier

Toutefois, il faut noter que la mise en œuvre de ces axes stratégiques dégagées ci-dessus articulés autour d'objectifs de développement permettront inéluctablement, d'une part, de rehausser l'économie locale et les ressources fiscales de la commune de Dioudoubou et d'autre part, de faciliter aux populations l'accès aux services sociaux de base et de renforcer la protection sociale des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Ils vont concourir à la réalisation du futur de la commune de Dioudoubou

### 6.1.4. Articulation avec le PSE, les ODD et le PDD de Goudomp

VISION DU PSE	Piliers des ODD	VISION DU PDD	VISION DU PDC
Faire du Sénégal un pays émergent d'ici 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit	<b>La notion du Développement Durable s'articule autour de trois piliers fondamentaux : social, économique et environnemental</b>	Collectivité locale forte et dynamique, développement harmonieux et durable autour d'une bonne gestion des affaires publiques, épanouissement des populations, concertation, développement des ressources humaines appuyé par des formations de qualité, solidarité, répartition équitable des richesses, égalité de chances, insertion dans l'économie et développement de la coopération et du partenariat.	Faire de Dioudoubou une commune désenclavée, et émergente d'ici 2026, basée sur l'amélioration du cadre de vie, des services sociaux de base et un développement soutenu des activités économiques
AXES DU PSE	Objectifs des ODD	AXES DU PDD	AXES DU PDC
Axe N°1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	Objectif 2 : <b>Lutte contre la faim</b> : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<i>Enjeu 2 : Développement intégré de l'économie agricole</i> <i>Enjeu 3 : Valorisation des autres secteurs économiques</i>	AXE 2 : Développement de l'économie locale et de la transformation
	Objectif 15 : <b>Protection de la faune et de la flore terrestres</b> : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	<i>Enjeu 9 : Prévention et gestion des risques et catastrophes</i>  <i>Enjeu 12 : Protection et préservation des forêts contre les feux de brousse</i>	
Axe N°2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	Objectif 11 : <b>Villes et communautés durables</b> : Villes et communautés durables : créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables	<i>Enjeu 1 : Développement des infrastructures et services de transport</i> <i>Enjeu 1 : Amélioration de la couverture médiatique et accès à l'internet</i>	AXE 1 : Désenclavement et protection de l'environnement

	Objectif 7 : <b>Recours aux énergies renouvelables</b> : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	<i>Enjeu 8 : Accélération de l'accès équitable aux services énergétiques</i>	
Axe N°2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	Objectif 4 : <b>Accès à une éducation de qualité</b> : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<i>Enjeu 5 : Éducation universelle et développement des compétences</i>	AXE 3 : Amélioration des services sociaux de base et promotion des jeunes et des femmes
	Objectif 3 : <b>Accès à la santé</b> : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<i>Enjeu 2 : Amélioration de la santé de la population</i>	
	Objectif 6 : <b>Accès à l'eau salubre et l'assainissement</b> : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	<i>Enjeu 7 : Accélération de l'accès à l'eau potable et l'assainissement</i>	
	Objectif 8 : <b>Accès à des emplois décents</b> : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous	<i>Enjeu 8 : Renforcement de la protection sociale</i> <i>Enjeu 10 : Promotion de l'emploi des jeunes</i>	
	Objectif 5 : <b>Égalité entre les sexes</b> : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes	<i>Enjeu 11 : Promotion de l'autonomisation des femmes pour l'équité genre</i>	
Axe N°3 : Gouvernance, institution, Paix et Sécurité	Objectif 16 : <b>Justice et paix</b> : la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	<i>Enjeu 13 : Renforcement et approfondissement de la décentralisation</i>	AXE 4 : Renforcement de la gouvernance locale, de la cohésion sociale et de la sécurité

## 6.2. Planification Opérationnelle

### 6.2.1. Plan d'actions par axe stratégique

#### AXE 1 : DESENCLAVEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACTIVITES	LOCALISATION	PERIODE					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
<b>OS1 : DESENCLAVER LES ZONES DE PRODUCTION ET MODERNISER LE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL</b>								
Construire et équiper une gare routière	Dioudoubou				X	X		Commune – Etat – Partenaires
Construire des pistes de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boraya – Kindombaly – Sanoufily – Bissary – Bambaly – Tabadiang (9 Km)</li> <li>• Santhiaba – Bissary (3 Km)</li> <li>Dioudoubou – Tognataba (2 Km)</li> <li>• Tognataba – Bambaly brassou (3,5 Km)</li> </ul>	X	X	X			525 000 000	Commune – PAPSEN – Etat – Partenaires
Construire le pont barrage Sanoufily - Sambouounda	Sanoufily – Sambouounda (1,5 Km)			X			PM	Commune – Etat – Partenaires
Aménager un quai de débarquement au niveau de la zone Fluviale	Zone Fluviale				X	X	PM	Commune – Etat – Partenaires
Appuyer la commune à se doter d'une pirogue de transport	Zone Fluviale					X	10 000 000	Commune – Etat – Partenaires
Organiser les acteurs du secteur du transport	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Etat – Transporteurs
<b>OS2 : AMELIORER L'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION</b>								
Faire un plaidoyer pour l'amélioration de la couverture téléphonique par l'installation d'antennes	Villages appropriés de la commune	X	X	X	X		PM	Commune – Etat – SONATEL –



Appuyer la création d'une radio communautaire	Commune		X	X			PM	Opérateurs Partenaires
Améliorer la disponibilité de l'internet	Commune	X	X	X	X	X	PM	
<b>OS3 : RESTAURER ET PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES</b>								
Redynamiser, former et équiper les comités de lutte et de surveillance contre les feux de brousse	Commune	X	X				PM	Commune - Eaux et Forêts - CLFB - Partenaires
Sensibiliser les populations sur la protection de l'environnement et sur les effets des changements climatiques	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune - Eaux et Forêts - Populations - Projets - Programmes - ONG
Former les populations sur les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Appuyer la création de pépinières communautaires	Commune	X	X	X			3 000 000	
Construire des ouvrages antiérosifs et de retenue d'eau	Commune	X	X	X			PM	
Recenser les carrières existantes et contrôler leur exploitation	Zones de carrières	X	X				PM	
Restaurer la mangrove	Zone fluvial	X	X	X	X	X	PM	Commune - Eaux et Forêt - Partenaires
Aménager les mares d'eau	Commune		X	X	X		PM	
Délimiter l'espace de la forêt classée de Balmadou qui concerne la commune	Forêt classée /Commune	X	X				PM	Communes - Etat Eaux et Forêts
Matérialiser les limites entre les communes de Dioudoubou et Karantaba	Communes de Dioudoubou et Karantaba		X	X	X		PM	Commune - Etat
<b>TOTAL AXE 1</b>							<b>538 000 000</b>	

## AXE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE ET DE LA TRANSFORMATION

ACTIVITES	LOCALISATION	PERIODE					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
<b>OS1 : ACCROITRE LES POTENTIALITES AGRICOLES</b>								
Appuyer la dotation de matériel agricole de labour, de récolte et de post-récolte (03 tracteurs, 06 motoculteurs, 01 moissonneuse, 02 décortiqueuses, 02 batteuses, 03 moulins)	Commune	X	X	X			PM	Commune – Etat – SDDR – Partenaires
Faciliter la mise en place de la plateforme riz prévue par le PROVALE CV	Commune		X	X			PM	Commune – PROVALE-CV
Construire des digues et des ouvrages anti-sel et de retenue d'eau	Commune		X	X	X	X	200 000 000	Commune – PROVALE-CV – Partenaires
Former et encadrer les agriculteurs	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDDR – ANCAR
Organiser les producteurs et les femmes en GIE et coopératives	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDDR – ANCAR – Partenaires
Créer et équiper 06 périmètres maraichers	Périmètres maraichers de la Commune		X	X			105 000 000	Commune – Etat – Partenaires
Réhabiliter (clôture et équipements) le bloc maraîcher de Bambaly	Bambaly		X				17 500 000	Commune – Etat – Partenaires
Créer et équiper 02 fermes agricoles	Commune		X	X			PM	Commune – Etat – Partenaires
Réhabiliter le magasin de stockage de Tabadiang	Tabadiang		X				5 000 000	Commune – Etat – Partenaires
Construire 02 magasins de stockage dans les zones fluviale et centre (un magasin dans chaque zone)	Zones fluviale et centre		X	X			16 000 000	Commune – Etat – Partenaires
Instaurer des cadres de concertation permanente entre agriculteurs et éleveurs	Commune		X	X			PM	Commune – SDDR – SDEPA – MDE - ANACR
Appuyer les producteurs à accéder aux financements	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Projets – Programmes – ONG

<b>OS2 : AUGMENTER LA PRODUCTION ANIMALE ET VEGETALE</b>								
Organiser les acteurs de l'élevage (la Maison des Eleveurs - MDE)	Commune	X	X				PM	Commune – SDEPA - MDE
Appui à la sensibilisation des éleveurs pour la vaccination du bétail et aux six (06) maladies zoonotiques prioritaires	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune – SDEPA - MDE- Partenaires
Mettre en place de comité d'alerte et de veille	Commune	X	X				500 000	Commune – SDEPA – MDE – Population – Partenaires
Développer l'élevage semi intensif	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Délimiter, délibérer et matérialiser des Parcours de bétail	Zones de parcours et de pâturages	X	X				PM	
Construire des puits pastoraux et abreuvoirs dans chaque zone	Tous les zones	X	X				PM	Commune – Etat – SDEPA – MDE – Partenaires
Aménager les 04 mares existantes	Dioudoubou- Manéounda Bambaly - Bissary, Bambaly – Tabadiang Tognataba		X	X	X		PM	Commune – SDEPA – MDE – Population – Partenaires
Créer un parc à vaccination opérationnelle	Commune		X				6 000 000	Commune – SDEPA – MDE – Population – Partenaires
Mettre en place des aires d'abattage réglementaires	Commune		X	X			PM	Commune – SDEPA – MDE – Population – Partenaires
Former les éleveurs sur les techniques de production de fourrage	Commune	X	X	X	X	X	10 000 000	Commune – SDEPA – MDE – Population
Faciliter aux éleveurs l'accès aux aliments de bétail de qualité subventionnés	Commune	X	X				PM	Commune – SDEPA – MDE – Population – Partenaires
Développer l'insémination artificielle pour augmenter la production de lait et de la viande	Commune	X	X				PM	Commune – SDEPA – MDE – Partenaires
Faciliter aux éleveurs l'accès aux crédit (FONSTAB, DER, etc.)	Commune	X	X	X			PM	Commune – SDEPA – MDE – Population – Partenaires
<b>OS 3 : VALORISER ET TRANSFORMER LES PRODUITS LOCAUX</b>								
Construire et équiper une infrastructure de conservation et de transformation des produits agricoles et forestières	Commune				X		20 000 000	Commune – SDADL - Partenaires
Doter les femmes transformatrices d'unités de transformation agroalimentaire	Commune	X	X	X	X	X	27 000 000	Commune – SDADL - Partenaires

Faciliter aux femmes transformatrices l'accès au crédit	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires
Appuyer les femmes transformatrices pour l'obtention d'autorisation FRA	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires – ITA
Sensibiliser les femmes transformatrices sur l'utilité d'une adhésion à la chambre des métiers de Sédhiou	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires – Chambre des métiers de Sédhiou
Former les jeunes en esprit d'entreprise	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires
Former les jeunes filles sur les métiers de la transformation	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires
Appuyer l'organisation de jeunes en GIE de micro entrepreneurs	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires
Construire et équiper un centre de formation et de qualification professionnelle dans les métiers de la transformation des produits locaux	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires – ONFP – 3FPT
<b>OS 4 : SOUTENIR LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES</b>								
Construire / réhabiliter les axes routiers internes et les pistes de production	Commune		X	X	X		PM	Commune – Etat
Construire un marché permanent avec souks (cantines, souks, hall, etc.)	Commune		X	X			87 000 000	Commune – Partenaires – Commerçants
Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des commerçants	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Commerçants
Faciliter aux commerçants l'accès au crédit	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Commerçants – SFD
Créer et construire un marché hebdomadaire	Commune			X	X	X	87 000 000	Commune – Etat – Commerçants
<b>OS 5 : DEVELOPPER LA PECHE ET L'EXPLOITATION DU SEL</b>								
Instaurer le repos biologique	Zone fluviale	X	X	X	X	X	PM	Commune – Service de la pêche - Pêcheurs
Reboiser la mangrove	Zone fluviale		X	X	X	X	5 000 000	Commune – Eaux et Forêts – Population

Construire un quai de pêche avec des chambres froides	Kindombaly			X	X		PM	Commune – Service technique de la pêche – Pêcheurs
Faciliter aux acteurs de la filière l'accès aux équipements (pirogues, moteurs, gilets, GPS, fours, etc.)	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Former et appuyer les femmes transformatrices d'une unité moderne de transformation de poissons et autres produits de la mer	Commune				X	X	PM	Commune – Service technique de la pêche – Pêcheurs – Partenaires
Renforcer les capacités des acteurs de la pêche	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Service de la pêche - Pêcheurs
Augmenter la surveillance et le contrôle de l'utilisation des filets de pêche et Sensibiliser davantage les pêcheurs	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Service technique de la pêche - Pêcheurs
Développer la pisciculture	Zone fluviale				X	X	PM	Commune – ANA – Population – Partenaires
Aménager des champs de saliculture	Zones de production		X	X	X	X	3 000 000	Commune – Etat – Projets – Programmes
Appuyer la mise en place d'une association des exploitantes	Commune		X	X	X	X	1 000 000	Commune – Etat – Projets – Programmes – femmes exploitantes
Doter les femmes d'équipements modernes de traitement du sel	Zone fluviale		X	X			PM	
Equiper les sites d'exploitation des machines d'iodation (machines portatives)			X	X	X	X	15 000 000	
<b>OS 6 : PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'ARTISANAT COMME LEVIERS DE DEVELOPPEMENT</b>								
Créer un calendrier culturel	Commune	X	X				PM	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires
Organiser/ appuyer les acteurs culturels	Commune	X	X	X	X	X	1 000 000	
Accompagner les troupes théâtrales à se formaliser	Commune	X	X				5 000 000	
Valoriser le patrimoine et les pratiques culturelles	Commune		X	X	X	X	PM	
Promouvoir les actions culturelles	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires

Informer et Organiser les artisans et les sensibiliser pour sur l'utilité de s'affilier à la chambre des métiers de Sédhiou	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Chambre des métiers de Sédhiou – SDADL - Partenaires
Faciliter aux artisans l'accès au crédit et aux fonds d'appui à l'artisanat	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Chambre des métiers de Sédhiou – SDADL – Partenaires – SFD
Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans	Commune	X	X	X	X	X	10 000 000	Commune – Chambre des métiers de Sédhiou – SDADL - Partenaires
Faciliter les concertations périodiques des artisans avec le conseil municipal	Commune	X	X	X			PM	
Développer le partenariat avec des projets et programmes qui interviennent dans le secteur	Commune		X	X			PM	
Créer et Mettre en place une centrale d'achat de matières premières	Commune					X	3 000 000	
<b>TOTAL AXE 2</b>							<b>629 000 000</b>	

### AXE 3 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROMOTION DES JEUNES ET DES FEMMES

ACTIVITES	LOCALISATION	PERIODE					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
<b>OS1 : AMELIORER L'ACCES A L'ENERGIE</b>								
Etendre le réseau SENELEC au niveau des villages	Malandiancounda, Boraya, Sanoufily, Kindombalicounda, Bissary, Nibrasse		X	X			PM	Commune – SENELEC – Population
Installer des lampadaires solaires dans tous les villages de la commune	Commune		X	X			PM	Commune - Partenaires
Opérationnaliser les centrales solaires surtout dans la zone Fluviale	Zone fluviale		X	X			PM	Commune - Partenaires
<b>OS2 : AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE DANS LE SECTEUR EDUCATIF</b>								
Construire de 21 salles de classes	3 à Dioudoubou, 4 à Manécounda, 2 à Malandiancounda, 2 à Sanoufily, 1 à Bissary, 1 à Kindombalicounda, 2 à Boraya, 1 à Santhiaba et 6 au CEM	X	X				159 050 000	Commune - IEF - SDADL –USAID, Autres partenaires
Clôturer les 11 écoles élémentaires et le CEM	Écoles et CEM	X	X				16 500 000	Commune - IEF - SDADL - Autres partenaires
Réfection des 04 salles de classes de l'école Tabadiang Kabacoto	Ecole Tabadiang Kabacoto	X	X	X			20.000.000	Commune - IEF - SDADL - Autres partenaires – Projets – Programmes – ONG
Augmenter la dotation en fournitures et en matériels didactiques	Structures scolaires	X	X	X	X	X	10 000 000	Commune - IEF - SDADL - Autres partenaires – Projets – Programmes – ONG
Doter les structures scolaires d'équipements de reprographie	Structures scolaires		X	X			PM	
Appuyer la mise en place de cantines scolaires	Structures scolaires	X	X	X	X	X	PM	



Foncer des puits modernes et mettre de bornes fontaines au niveau des écoles	Structures scolaires		X	X			PM	Commune – Etat – partenaires
Augmenter le personnel enseignant	Structures scolaires		X				PM	Commune -Etat - IEF
Électrifier les écoles et le CEM	Ecoles et CEM		X	X			PM	Commune – Etat – Partenaires
Aménager des bibliothèques et des salles informatiques au niveau des écoles	Ecoles			X	X	X	100 000 000	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Créer et construire 11 écoles maternelles	Commune		X	X	X	X	120 000 000	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Augmenter les tables-bancs dans les structures scolaires	Structures scolaires		X				PM	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Construire des toilettes dans les écoles (Boraya, Kindombalicounda) et le CEM	Boraya, Kindombalicounda et CEM		X				7 800 000	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Réhabiliter les toilettes de l'école de Bambaly brassou et Dioudoubou	Bambaly brassou et Dioudoubou		X				5 200 000	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Construire 5 daaras modernes	Commune			X	X	X	PM	Commune – Etat – Partenaires
Construire un bloc scientifique au niveau du CEM	CEM		X				PM	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Construire un bloc administratif dans chaque établissement (12 blocs au total)	Structures scolaires			X	X	X	90 000 000	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Créer des classes d'alphabétisation	Commune		X	X	X	X	PM	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Sensibiliser et organiser des audiences foraines	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Redynamiser les AME	Ecoles	X	X	X	X	X	PM	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG
<b>OS 3 : ASSURER L'ACCES A L'EAU POTABLE, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT</b>								
Achever la construction du forage de Manécounda	Manécounda	X					PM	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR
Réaliser l'extension du réseau AEP	Bissary, Nibrasse, Dioudoubou Santassou	X	X				25 000 000	Commune – Etat – Partenaires
Densifier les bornes fontaines publiques	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR
Mise en place d'une équipe d'entretien et de gestion des futures infrastructures	Commune		X	X			PM	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR
Foncer de puits modernes	Commune	X	X	X			PM	Commune – Etat – Partenaires

Appuyer les branchements sociaux	Commune	X	X				PM	Commune – Etat – Partenaires
Lutter contre la salinisation de la nappe phréatique	Commune		X	X			PM	Commune – Etat – Partenaires
<b>OS 4 : DEVELOPPER LE SECTEUR DE LA SANTE</b>								
Construire et équiper un poste de santé avec une maternité au niveau de la commune	Dioudoubou	X	X				40 000 000	Commune – District sanitaire – ARDS – Partenaires
Doter la commune d'une ambulance médicalisée				X			25 000 000	
Renforcer le personnel qualifié	Structures sanitaires		X				PM	
Réfectionner et équiper la case de santé de Boraya	Boraya		X				3 000 000	Commune – District sanitaire – ARDS – Partenaires
Renforcer la dotation en médicaments	Structures sanitaires	X	X	X			PM	
Appuyer le personnel en moyens de déplacement (motos)	Commune		X	X			PM	
Clôturer toutes les structures sanitaires	Structures sanitaires		X	X			15 000 000	
Électrifier et faciliter l'accès à l'eau potable à toutes les infrastructures sanitaires	Structures sanitaires		X				PM	Commune – District sanitaire – SENELEC – ARDS – Partenaires
Renforcer les capacités du personnel communautaire	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – District sanitaire – PECMA – ARDS – Partenaires
Construire et approvisionner régulièrement les dépôts de pharmacie	Commune				X	X	PM	
Réhabiliter les locaux défectueux des cases	Cases de santé		X	X			PM	
Construire des bureaux pour le personnel de garde	Structures sanitaires		X				PM	
Sensibiliser la population pour l'adhésion à la mutuelle	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Impliquer les hommes et la collectivité territoriale dans la prise en charge de la nutrition	Commune	X	X	X	X	X	PM	

Appuyer la motivation des relais en charge de la malnutrition	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Mettre en place des centres de suivi et de centres équipés de préparation de la farine enrichie	Commune		X	X	X	X	PM	
Appuyer les couches vulnérables	Commune	X	X	X	X	X	PM	
<b>OS 5 : AMELIORER LES CONDITIONS D'ENCADREMENT ET DE LOISIRS DES JEUNES</b>								
Construire un centre socio culturel et multimédia	Commune		X	X			25 000 000	Commune – ODCAV - Service des sports – FREE SENEGAL, Groupe KIRENE, Partenaires
Appuyer la formalisation des associations	Commune	X	X	X			PM	
Construire un stade municipal multisport équipé	Dioudoubou			X	X		76 000 000	
Accompagner la réinsertion des migrants de retour et leur prise en charge psychologique	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Etat - Jeunes – Migrants – ARDS - Partenaires
Trouver des partenaires pour le financement des projets des jeunes et des migrants de retour	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Appuyer la mise en place des lignes de crédit rotatifs pour les migrants de retour	Commune		X	X	X	X	100 000 000	
Appuyer des formations en GAF et éducation financière des bénéficiaires	Commune		X	X	X	X	PM	Commune – Etat - Jeunes – Migrants - Partenaires
Créer des fermes d'Élevage et de maraichage	Commune	X	X	X			PM	Commune – ODCAV - Service des sports – Partenaires – SDDR – SDEPA – SDADL
Créer des petites Unités de transformation	Commune			X	X	X	PM	
Créer des équipes féminines (basket et football)	Commune			X	X	X	PM	Commune – ODCAV - Service des sports – Partenaires
Faciliter les conditions d'accès aux financements	Commune		X	X	X	X	PM	
Raccorder les infrastructures sportives au réseau électrique	Commune			X	X	X	PM	

<b>OS 6 : ALLEGER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES</b>								
Sensibiliser les femmes à participer dans la gestion du pouvoir local et à adhérer (femmes) à la CMU	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – SDADL – Partenaires – Projets – Programmes – ONG
Doter les femmes en matériels d'allègement et en unité de transformation (moulins, moissonneuses et de batteuses	Commune		X	X			PM	
Redynamiser les GPF et appuyer la formalisation des organisations des femmes	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	
Construire une maison des femmes dans la commune	Commune		X	X			25 000 000	
Faciliter les conditions d'accès aux crédits	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Conduire des sessions de formation en leadership /entrepreneuriat au profit des femmes	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Appuyer le dispositif de suivi et de prise en charge des personnes ayant subies des violences sur toutes les formes (appui psychologique, judiciaire, appui activités, etc.)	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Services Action Sociale – PASNEEG – Partenaires
<b>TOTAL AXE 3</b>							<b>867 550 000</b>	

## AXE 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA SECURITE

ACTIVITES	LOCALISATION	PERIODE					COUTS	ACTEURS ET PARTENAIRES
		AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
<b>OS1 : RENFORCER LES CAPACITES ET LES COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>								
Renforcer les capacités des membres des commissions sur leurs rôles et missions	Siège du conseil municipal	X	X				2 000 000	Commune – Etat – Partenaires - ARDS
Renforcer les capacités des conseillers sur les textes des lois sur l'Acte III de la décentralisation, la fiscalité locale et la gestion foncière		X	X	X			3 000 000	
Sensibiliser les hommes pour permettre aux femmes d'occuper des postes de décision dans le conseil municipal	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Doter la commune d'équipements et de mobiliers	Siège du conseil municipal	X	X	X			PM	
Recruter et former du personnel dans les techniques d'archivage	Siège du conseil municipal	X	X				PM	
Recruter et former des collecteurs	Commune	X	X				PM	
<b>OS2 : RENFORCER LES CAPACITES ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE DES OCB ET DE LA SOCIETE CIVILE</b>								
Réhabiliter la maison communautaire	Maison communautaire	X	X				15 000 000	
Appuyer la formation les comités de gestion (rôles et responsabilités, GAF, GEM, mobilisation des ressources)	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune, comités de gestion - STD, Partenaires
Appuyer la formation du conseil local de la jeunesse et les organisations de jeunesse (leadership, GAF, formations aux métiers porteurs, etc.)	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Maire, conseil municipal des enfants, ASC, CCJ
Appuyer la formation des organisations paysannes et pastorales (GAF, techniques de compostage, cultures fourragères conservation et transformation des produits, esprit d'entreprise)	Commune	X	X	X	X	X	5 000 000	Commune et membres OP – Services techniques - Partenaires

Appuyer la formation des chefs de village (Rôles et responsabilités)	Commune		X	X	X	X	5 000 000	Commune et collectif chefs de village
<b>OS 3 : ASSURER UNE GESTION TRANSPARENTE DU FONCIER</b>								
Faciliter les délibérations sur le foncier	Commune	X	X	X	X	X	PM	Commune – Etat – Partenaires
Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur le paiement des impôts et taxes locaux	Commune	X	X	X	X	X	2 000 000	
Appuyer les femmes à avoir accès à la terre	Commune	X	X	X	X	X	PM	
Former les membres de la commission domaniale sur leurs rôles et responsabilités	Commune	X	X	X	X	X	2 000 000	
Former les membres de la commission domaniale sur le foncier	Commune	X	X	X	X	X	2 000 000	
<b>TOTAL AXE 4</b>							<b>46 000 000</b>	

### 6.3. Plan annuel d'investissement

Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Construire des pistes rurales en latérite	525 000 000	75 000 000	450 000 000	Boraya – Kindombaly – Sanoufily – Bissary – Bambaly – Tabadiang (9 Km)	CM – Etat – PAPSEN - Partenaires	Apport population (Main d'œuvre, assistance et hébergement)
				Santhiaba – Bissary (3 Km)		
				Dioudoubou – Tognataba (2 Km)		
				Tognataba – Bambaly (3,5 Km)		
Sensibiliser les populations sur la protection de l'environnement et sur les effets des changements climatiques	PM	PM	PM	Commune	CM – Etat – Partenaires	
Création des pépinières villageoises et communautaires	3 000 000	500 000	2 500 000	Villages appropriés de la commune	Commune - Eaux et Forêts – Populations – Projets – Programmes - ONG	
Construire des digues et des ouvrages anti-sel et de retenue d'eau	47 800 000	7 800 000	40 000 000	Villages appropriés de la commune	Commune - Eaux et Forêts – Populations – Projets – Programmes - ONG	
Faire un plaidoyer pour l'amélioration de la couverture téléphonique par l'installation d'antennes	PM	PM	PM	Villages appropriés de la commune	Commune – Etat – SONATEL - Partenaires	
Redynamiser, former et équiper les comités de lutte et de surveillance contre les feux de brousse	PM	PM	PM	Commune	Commune - Eaux et Forêts - CLFB	
Sensibiliser les populations sur la protection de l'environnement	PM	PM	PM	Commune	Commune - Eaux et Forêts – Populations – Projets – Programmes - ONG	



Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Construire des ouvrages antiérosifs et de retenue d'eau	PM	PM	PM	Commune	Commune - Eaux et Forêts – Populations – Projets – Programmes - ONG	
Recenser les carrières existantes et contrôler leur exploitation	PM	PM	PM	Commune	Commune - Eaux et Forêts – Populations – Projets – Programmes - ONG	
Restaurer la mangrove	PM	PM	PM	Commune	Commune - Eaux et Forêts – Populations – Projets – Programmes - ONG	
Aménager les mares d'eau	PM	PM	PM	Commune	Commune - Eaux et Forêts – Populations – Projets – Programmes - ONG	
Créer des pare-feux nus et verts et faire des feux de brousse précoces	PM	PM	PM	Espaces forestières et mis en défens	CM - Eaux et Forêts - CLFB - Collectif des chefs de village	
Délimiter l'espace de la forêt classée de Balmadou qui concerne la commune	PM	PM	PM	Forêt classée	Communes – Etat Eaux et Forêts	
Appuyer la dotation de matériel agricole de labour, de récolte et de post-récolte (03 tracteurs, 06 motoculteurs, 01 moissonneuse, 02 décortiqueuses, 02 batteuses, 03 moulins)	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – SDDR – Partenaires	
Former et encadrer des agriculteurs	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDDR – ANCAR	
Organiser les producteurs et les femmes en GIE et coopératives	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDDR – ANCAR – Partenaires	
Appuyer les producteurs à accéder aux financements	PM	PM	PM	Commune	Commune – Projets – Programmes – ONG	

Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Organiser les acteurs de l'élevage (la Maison des Eleveurs - MDE)	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA - MDE	
Appui à la sensibilisation des éleveurs pour la vaccination du bétail et aux six (06) maladies zoonotiques prioritaires	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA - MDE	
Mettre en place de comité d'alerte et de veille	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA – MDE – Population	
Développer l'élevage semi intensif	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA – MDE – Population	
Délimiter, délibérer et matérialiser des Parcours de bétail	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA – MDE – Population	
Construire des puits pastoraux et abreuvoirs dans chaque zone	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – SDEPA – MDE	
Former les éleveurs sur les techniques de production de fourrage	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA – MDE – Population	
Faciliter aux éleveurs l'accès aux aliments de bétail de qualité subventionnés	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA – MDE – Population	
Développer l'insémination artificielle pour augmenter la production de lait et de la viande	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA - MDE	
Faciliter aux éleveurs l'accès aux crédit (FONSTAB, DER, etc.)	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDEPA – MDE – Population	
Doter les femmes transformatrices d'unités de transformation agroalimentaire	27 000 000	7 000 000	20 000 000	Commune	Commune – SDADL - Partenaires	
Faciliter aux femmes transformatrices l'accès au crédit	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL - Partenaires	
Appuyer les femmes transformatrices pour l'obtention d'autorisation FRA	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Partenaires – ITA	

Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Sensibiliser les femmes transformatrices sur l'utilité d'une adhésion à la chambre des métiers de Sédhiou	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Partenaires – Chambre des métiers de Sédhiou	
Former les jeunes en esprit d'entreprise	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL - Partenaires	
Former les jeunes filles sur les métiers de la transformation	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL - Partenaires	
Appuyer l'organisation de jeunes en GIE de micro entrepreneurs	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL - Partenaires	
Construire et équiper un centre de formation et de qualification professionnelle dans les métiers de la transformation des produits locaux	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Partenaires – ONFP – 3FPT	
Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des commerçants	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Commerçants	
Faciliter aux commerçants l'accès au crédit	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Commerçants – SFD	
Instaurer le repos biologique	PM	PM	PM	Zone Fluviale	Commune – Service technique de la pêche - Pêcheurs	
Faciliter aux acteurs de la filière l'accès aux équipements (pirogues, moteurs, gilets, GPS, fours, etc.)	PM	PM	PM	Zone Fluviale	Commune – Service technique de la pêche - Pêcheurs	
Renforcer les capacités des acteurs de la pêche	PM	PM	PM	Zone Fluviale	Commune – Service technique de la pêche - Pêcheurs	
Augmenter la surveillance et le contrôle de l'utilisation des filets de pêche et Sensibiliser davantage les pêcheurs	PM	PM	PM	Zone Fluviale	Commune – Service technique de la pêche - Pêcheurs	
Créer un calendrier culturel	PM	PM	PM	Commune	Commune - acteurs culturels - service	

Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
					technique du tourisme – SDADL - Partenaires	
Organiser/ appuyer les acteurs culturels	PM	PM	PM	Commune	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires	
Accompagner les troupes théâtrales à se formaliser	PM	PM	PM	Commune	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires	
Promouvoir les actions culturelles	PM	PM	PM	Commune	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires	
Informier et Organiser les artisans et les sensibiliser pour sur l'utilité de s'affilier à la chambre des métiers de Sédhiou	PM	PM	PM	Commune	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires	
Faciliter aux artisans l'accès au crédit et aux fonds d'appui à l'artisanat	PM	PM	PM	Commune	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires - SFD	
Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des artisans	PM	PM	PM	Commune	Commune - acteurs culturels - service technique du tourisme – SDADL - Partenaires	
Faciliter les concertations périodiques des artisans avec le conseil municipal	PM	PM	PM	Commune	Commune – Chambre des métiers de Sédhiou – SDADL - Partenaires	

Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Construire de 20 salles de classes	151 250 000	20 000 000	131 250 000	2 à Dioudoubou, 4 à Manécounda, 2 à Malandiangcounda, 2 à Sanoufily, 1 à Bissary, 1 à Kindobalicounda, 2 à Boraya, 1 à Santhiaba Manjack et 6 au CEM	Commune - IEF - SDADL - Autres partenaires	
Clôturer les 11 écoles élémentaires et le CEM	16 500 000	5 000 000	11 500 000	Commune	Commune - IEF - SDADL - Autres partenaires	
Augmenter la dotation en fournitures et en matériels didactiques	10 000 000	2 000 000	8 000 000	Commune	Commune - IEF - SDADL - Autres partenaires – Projets – Programmes – ONG	
Appuyer la mise en place de cantines scolaires	PM	PM	PM	Commune	Commune - IEF - SDADL Partenaires	
Sensibiliser et organiser des audiences foraines	PM	PM	PM	Commune	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG	
Redynamiser les AME	PM	PM	PM	Commune	Commune - IEF - Partenaires – Projets – Programmes – ONG	
Achever la construction du forage de Manécounda	PM	PM	PM	Manécounda	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR	
Réaliser l'extension du réseau AEP	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR	
Densifier les bornes fontaines publiques	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR	
Mise en place d'une équipe d'entretien et de gestion des futures infrastructures	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR	
Foncer de puits modernes	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR	

Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Appuyer les branchements sociaux	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires – ASUFOR	
Construire et équiper un poste de santé avec une maternité au niveau de la commune	40 000 000	10 000 000	30 000 000	Dioudoubou	Commune – District sanitaire – ARDS – Partenaires	
Renforcer la dotation en médicaments	PM	PM	PM	Commune	Commune – District sanitaire – ARDS – Partenaires	
Renforcer les capacités du personnel communautaire	PM	PM	PM	Commune	Commune – District sanitaire – ARDS – Partenaires	
Sensibiliser la population pour l'adhésion à la mutuelle	PM	PM	PM	Commune	Commune – District sanitaire – ARDS – Partenaires	
Impliquer les hommes et la collectivité territoriale dans la prise en charge de la nutrition	PM	PM	PM	Commune	Commune – District sanitaire – ARDS – Relais – Partenaires	
Appuyer la motivation des relais en charge de la malnutrition	PM	PM	PM	Commune	Commune – District sanitaire – ARDS – Relais – Partenaires	
Appuyer les couches vulnérables	PM	PM	PM	Commune	Commune – District sanitaire – ARDS – Partenaires	
Appuyer le financement des projets des jeunes	PM	PM	PM	Commune	Commune – ODCAV - Service des sports – Partenaires – SDDR – SDEPA – SDADL	
Créer des fermes d'Élevage et de maraichage	PM	PM	PM	Commune	Commune – ODCAV - Service des sports – Partenaires – SDDR – SDEPA – SDADL	

Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Sensibiliser les femmes à participer dans la gestion du pouvoir local et à adhérer (femmes) à la CMU	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Partenaires – Projets – Programmes – ONG	
Redynamiser les GPF et appuyer la formalisation des organisations des femmes	PM	PM	PM	Commune		
Faciliter les conditions d'accès aux crédits	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Partenaires – Projets	
Conduire des sessions de formation en leadership /entrepreneuriat au profit des femmes	PM	PM	PM	Commune	Commune – SDADL – Partenaires – Projets – Programmes – ONG	
Renforcer les capacités des membres des commissions sur leurs rôles et missions	2 000 000	200 000	1 800 000	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Renforcer les capacités des conseillers sur les textes des lois sur l'Acte III de la décentralisation, la fiscalité locale et la gestion foncière	3 000 000	500 000	2 500 000	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Sensibiliser les hommes pour permettre aux femmes d'occuper des postes de décision dans le conseil municipal	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Doter la commune d'équipements et de mobiliers	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Recruter et former du personnel dans les techniques d'archivage	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Recruter et former des collecteurs	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Réhabiliter la maison communautaire	15 000 000	2 000 000	13 000 000	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Appuyer la formation les comités de gestion (rôles et responsabilités, GAF, GEM, mobilisation des ressources)	5 000 000	1 000 000	4 000 000	Commune	Commune, comités de gestion - STD, Partenaires	



Micro-projets	Coût en FCFA	Contrepartie CM (FCFA)	Subvention sollicitée	Localisation	Partenaires	Observations
Appuyer la formation du conseil local de la jeunesse et les organisations de jeunesse (leadership, GAF, formations aux métiers porteurs, etc.)	5 000 000	1 000 000	4 000 000	Commune	Maire, conseil municipal des enfants, ASC, CCJ	
Appuyer la formation des organisations paysannes et pastorales (GAF, techniques de compostage, cultures fourragères conservation et transformation des produits, esprit d'entreprise)	5 000 000	1 000 000	4 000 000	Commune	Commune et membres OP – Services techniques - Partenaires	
Faciliter les délibérations sur le foncier	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur le paiement des impôts et taxes locaux	2 000 000	100 000	1 900 000	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Appuyer les femmes à avoir accès à la terre	PM	PM	PM	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Former les membres de la commission domaniale sur leurs rôles et responsabilités	2 000 000	100 000	1 900 000	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
Former les membres de la commission domaniale sur le foncier	2 000 000	100 000	1 900 000	Commune	Commune – Etat – Partenaires	
<b>TOTAL</b>	<b>861 550 000</b>	<b>133 300 000</b>	<b>728 250 000</b>			

## 7. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre du PDC exige une importante mobilisation de ressources financières, techniques et humaines. Cette mobilisation devra être accompagnée par un dispositif performant et efficace de suivi et d'évaluation qui devra prévenir de tout goulot d'étranglement et de tout obstacle à la réalisation des projets et qui va assurer la participation et l'inclusion de tous les acteurs. La mise en œuvre du PDC sera pilotée par le Conseil Municipal qui assure la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions contenues dans les différents plans opérationnels (PAI, PLF et PLC). Il aura à côté de lui, comme bras technique, l'ARD, les STD et le Trésor public.

### 7.1. Structures institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre

Le Conseil Municipal assurera entièrement la coordination de toutes les étapes de la mise en œuvre. Toutefois, eu égard aux principes de bonne gouvernance et de cogestion du développement local, le cadre de concertation communal sera impliqué dans la mise en œuvre. En effet, le cadre de concertation, à travers ses différentes commissions, et les comités de suivi des travaux appuiera le Conseil Municipal sur le plan opérationnel.

Par ailleurs, le Conseil Municipal bénéficiera aussi de l'appui de l'Agence Régionale de Développement, du Trésor public et des services techniques déconcentrés (STD) durant tout le processus de mise en œuvre. Cet appui sera facilité par l'opportunité qu'offrent les conventions types qui sont prévues par les textes de loi sur la décentralisation.

### 7.2. Financement du PDC

Le financement du PDC incombe d'abord au Conseil Municipal qui devra mobiliser ses propres ressources. Par ailleurs, une multitude de canaux de financement s'offre à lui. Il suffit de les exploiter à bon escient.

D'abord au niveau interne, il y a la contribution des populations dans le financement des investissements.

Ensuite, au niveau externe, le Conseil Municipal doit compter sur :

- Les allocations de l'Etat qui peuvent prendre la forme de dotation versée en compensation des compétences transférées, d'une part et d'autre part de fonds de concours destinés à financer des investissements.
- Les apports des partenaires techniques et financiers qui devraient apporter des ressources au nom du partenariat qui les lie soit à l'Etat du Sénégal et ses démembrements, soit à la société civile locale par le biais d'assistance à la lutte contre la pauvreté.
- Les retombées de l'Aide Publique au Développement des États, Institutions internationales et des collectivités locales sœurs à travers la coopération décentralisée.
- L'utilisation de la Conférence d'Harmonisation non seulement pour capter des fonds issus des partenaires mais aussi pour réorienter les investissements vers des zones et des secteurs qui n'en ont pas.

### 7.3. Mécanisme de Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est une partie intégrante dans la gestion du PDC. En effet, c'est un indicateur essentiel de la bonne gouvernance. Il portera sur l'ensemble des activités et des projets du PDC. Il consistera à surveiller le niveau d'exécution de chaque projet pour s'assurer de son harmonisation avec le plan mais aussi de détecter les anomalies et difficultés en vue de proposer des solutions.

Pour cela, la commission de planification élargie restreinte mise en place dans le processus d'élaboration du PDC sera maintenue et renforcée par les Présidents de commission, les chefs de villages, les partenaires et les OCB pour une meilleure représentativité des différents acteurs de développement. Le Suivi – Evaluation se fera de manière concertée et participative. L'évaluation quant à elle, permettra de mieux dimensionner les PDC à venir pour avoir un taux de réalisation satisfaisant.

D'une manière opérationnelle, elle pourrait porter sur :

- Le taux de réalisation physique et financière du PDC,
- Le nombre de projets hors plan,
- Les financements sur fonds propres,
- Les financements des partenaires, etc.

L'Agence Régionale de Développement sera la principale responsable en partenariat avec les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat. A la fin de la cinquième année (fin 2026), il est recommandé de faire une évaluation finale du PDC de Dioudoubou afin de préparer une éventuelle réactualisation du document de planification.